

OUTILS DE MISE EN PLACE DE POLITIQUES

Les bonnes pratiques de La Haye
sur les liens entre la criminalité
transnationale organisée et le
terrorisme

OUTILS DE MISE EN PLACE DE POLITIQUES

sur les Bonnes pratiques de
La Haye sur les liens entre
la criminalité transnationale
organisée et le terrorisme

Clause de non-responsabilité

Les opinions, les constatations, les conclusions et les recommandations ci-exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) ou de toute autre entité nationale, régionale ou interrégionale impliquée. Les opinions exprimées dans des articles signés, sur des sites Web, dans des études ou dans d'autres contributions engagent exclusivement la responsabilité de leurs auteurs et leur publication ne vaut pas approbation des avis qui y sont formulés de la part d'UNICRI.

La désignation utilisée et la présentation du matériel dans cette publication n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part du Secrétariat des Nations Unies concernant l'état juridique d'un quelconque pays, de son territoire et des villes ou régions placées sous son autorité, ou encore portant sur la délimitation de ses frontières ou confins.

Les contenus de cette publication peuvent être cités ou reproduits, à condition de mentionner la source des informations. UNICRI souhaite recevoir un exemplaire de tout document dans lequel la présente publication est utilisée ou citée.

Table des matières

Section 1 : Introduction à l'ensemble de politiques	1
Définition du concept	2
Liens transnationaux	2
Liens organisationnels	4
Exemples explicatifs : Variations régionales	7
Pays politiquement stables	7
Pays en transition	7
Pays en situation de (post-)conflit	8
Points de surveillance Nexus	8
Section 2 - Bonne pratiques et référentiel des connaissances	11
A. Considérations juridiques	12
Bonne pratique 1 : Rechercher une cohérence entre la législation nationale visant à lutter contre la criminalité et le terrorisme, les conventions juridiques régionales et internationales et les protocoles relatifs au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée.	12
Bonne pratique 2 : Améliorer la législation visant à lutter contre la corruption à travers une exigence renforcée d'intégrité dans les institutions publiques, le respect de l'état de droit et la dissuasion de toute participation des agents publics à des activités illégales.	14

B. Recherche et partage des informations	15
Bonne pratique 3 : Approfondir la recherche afin d'appréhender chaque aspect des liens entre la criminalité internationale organisée et le terrorisme et d'élaborer des réponses spécifiques à chaque contexte sur la base des éléments factuels établis par la recherche.	15
Bonne pratique 4 : Standardiser et renforcer les capacités de recherche et d'analyse en vue d'une efficacité accrue du partage d'informations.	17
Bonne pratique 5 : Mettre en place des canaux de communication effectifs dans le but d'encourager et d'améliorer chaque fois que possible le partage d'informations et la coopération entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris les chercheurs des secteurs universitaire et privé opérant à l'échelle locale, nationale et régionale.	19
Bonne pratique 6 : Encourager le partage d'informations grâce à une participation accrue des institutions régionales et internationales.	21
Bonne pratique 7 : Prendre acte de la contribution des organisations non gouvernementales ou des organisations de la société civile en tant que sources pertinentes de connaissances et d'expertises sur le terrain, et les consulter.	22
Bonne pratique 8 : Partager des informations entre les agences de l'État devrait être une priorité, et être encouragé et facilité.	24
Bonne pratique 9 : Résoudre les problèmes afférant au partage d'informations au sein des services et entre différents services, dans la mesure où cela contribue à mieux s'attaquer aux liens au niveau national.	24
Bonne pratique 10 : Encourager la création, l'entretien et l'utilisation de bases de données régionales.	26
Bonne pratique 11 : Encourager le recours à des informations émanant de sources périphériques ainsi que les nouvelles méthodes de collecte d'informations, y compris le renseignement pénitentiaire et financier.	28
Bonne pratique 12 : Soutenir un développement plus poussé des partenariats public-privé en vue de contribuer à lutter contre les liens, y compris mais pas exclusivement dans le domaine des enquêtes financières.	30

C. Engagement local	31
Bonne pratique 13 : Mettre en place un dialogue et une coopération efficaces entre les acteurs institutionnels et non institutionnels en les fondant sur la confiance et la compréhension mutuelles.	31
Bonne pratique 14 : Responsabiliser les communautés locales afin de développer leur résilience face à la criminalité transnationale organisée et au terrorisme.	34
Bonne pratique 15 : S'assurer que les contributions de tous les secteurs de la société sont prises en compte lors de l'élaboration des politiques/initiatives et que ces politiques sont adaptées au contexte.	36
Bonne pratique 16 : Faire en sorte que les communautés locales aient accès aux services de base et soutenir l'emploi et le développement au moyen de nouvelles initiatives économiques.	38
Bonne pratique 17 : Soutenir et renforcer les programmes de réhabilitation et réinsertion.	40
Bonne pratique 18 : Prendre la mesure du rôle des médias en tant que groupe cible et facilitateur en sensibilisant davantage les journalistes sur l'interface entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.	42
Bonne pratique 19 : Mettre en place une concertation avec les donateurs afin d'optimiser les résultats et d'éviter les chevauchements d'activités et d'interventions.	44
D. Renforcement des capacités et application de la loi	45
Bonne pratique 20 : Mieux sensibiliser les praticiens de la sécurité sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme et renforcer leurs capacités en la matière.	45
Bonne pratique 21 : Accroître les capacités en matière d'enquêtes financières.	47
Bonne pratique 22 : Accroître les capacités de surveillance du cyberspace.	50
Bonne pratique 23 : Renforcer les capacités du système judiciaire à combattre les liens et s'assurer que les personnels du secteur judiciaire sont formés à reconnaître les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.	52
Bonne pratique 24 : Travailler avec les services pénitentiaires et de probation en vue d'empêcher toute coopération et transfert de compétences et de connaissances entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.	55
Bonne pratique 25 : Prioriser et renforcer la sécurité des frontières.	58

Section 1 : Introduction à l'ensemble de politiques

En réponse à l'inquiétude croissante des États au sujet des liens entre la criminalité organisée transnationale (TOC - Transnational Organized Crime) et le terrorisme (souvent simplement appelés « Liens » ou « Nexus » en anglais), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a travaillé en partenariat avec les Pays-Bas, sous l'égide de l'Initiative Nexus entre criminalité organisée transnationale et terrorisme du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF - Global Counterterrorism Forum) (ci-après : Initiative Nexus), afin de supporter la communauté internationale sur cette question.

L'Initiative Nexus prévoyait l'organisation de quatre réunions régionales¹, auxquelles sont conviés des représentants des gouvernements, des experts et des praticiens internationaux, des organisations internationales et régionales ainsi que le milieu universitaire, afin de discuter des connaissances existantes et fournir des informations sur le contexte régional concerné. Chaque réunion a abordé le thème des manifestations régionales des Liens et les défis qu'elles posent, en saisissant des opportunités pour interpellier Nexus dans trois domaines principaux : (1) recherche et partage des informations, (2) participation à l'échelle locale, (3) renforcement des capacités et application de la loi. À partir des informations et des données collectées pendant les réunions, l'UNICRI a développé *les Bonnes pratiques de La Haye sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme du GCTF*.² Ces bonnes pratiques ont été approuvées lors de la 9^{ème} Réunion plénière ministérielle du GCTF, qui s'est tenue en septembre 2018 à New York, et présentées en octobre 2018 au Conseil de Sécurité des Nations Unies (ONU) à l'occasion du Briefing ouvert du Comité contre le terrorisme sur le Lien terrorisme-criminalité.

L'Ensemble de politiques Nexus (ci-après: Ensemble de politiques) marque le point culminant de ce processus de recherche et de consultation. Il a été conçu afin de mieux supporter les praticiens, les décideurs politiques ainsi que d'autres experts gouvernementaux, en vue de formuler des réponses et de transposer les bonnes pratiques dans des actions concrètes. Plus spécialement, l'Ensemble de politiques

1 Algérie (Octobre 2017) Afrique Occidentale et Sahel ; Albanie (Février 2018) Balkans ; Singapour (Mars 2018) Asie du Sud et du Sud-Est ; Kenya (Mai 2018) Corne d'Afrique Afrique Orientale.

2 GCTF (2018). *Les bonnes pratiques de La Haye sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme*. Disponible sur : <https://www.thegctf.org/About-us/GCTF-documents>.

(a) aidera les États³ à mieux comprendre l'évolution de ce phénomène; (b) offrira aux États des orientations pour faire face aux liens entre la criminalité organisée et le terrorisme. Enfin, (c) l'Ensemble de politiques fournit des définitions et des points de surveillance qui facilitent son suivi.

Définition du concept

Les Liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme sont par leur nature complexes et dynamiques. Là où des relations existent entre criminalité transnationale et terrorisme, un large spectre de crimes périphériques et facilitateurs est également présent. Ces relations se manifestent de différentes manières et possèdent des caractéristiques distinctes en fonction des régions. Un nombre croissant d'études de cas montre que ces Liens exercent des impacts dans le monde entier. Dans des cas extrêmes, ils ont des répercussions négatives directes sur la sécurité, en contribuant à l'érosion de la stabilité et du développement sur le plan politique, économique et social. Même dans des régions du monde considérées comme stables et sûres, les rapports entre terrorisme et activités criminelles ont été bien documentés et ont servi de facilitateurs du terrorisme. Ces rapports se manifestent de différentes manières en selon que les liens concernent une seule organisation ou une transaction entre deux groupes indépendants (ex. une organisation criminelle et une cellule ou un groupe terroriste). À leur niveau de base, ces Liens concernent l'interaction entre les deux éléments de la criminalité organisée et du terrorisme.

1. LIENS TRANSNATIONAUX

Les liens « transnationaux » font généralement référence à l'union d'une organisation criminelle et d'un groupe terroriste pour répondre à des besoins opérationnels spécifiques. Cette « union » se manifeste principalement de deux manières : (1) une alliance ou (2) l'appropriation de tactiques à travers un apprentissage organisationnel. La première comporte des vulnérabilités potentielles et n'est pas souvent considérée comme un rapport à long terme; la seconde met en évidence la capacité de l'organisation criminelle ou du groupe terroriste d'apprendre à intégrer les tactiques de l'autre.

.....
3 Compte tenu de la priorité croissante de ce phénomène, de nombreuses Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies ont fait expressément référence à ces liens, en appelant les États à aborder plus efficacement les Liens entre la criminalité organisée et le terrorisme, à cause de la menace qu'ils représentent pour la sécurité et le développement.

a. Alliances

Définition : Par alliance, l'on entend une union fonctionnelle (physique), le plus fréquemment sous forme d'association ad hoc, entre un groupe criminel et (généralement) une cellule terroriste. Les alliances permettent d'accéder à des connaissances spécifiques (ex. blanchiment de capitaux), à des services spécialisés (ex. contrefaçon), à un support opérationnel (ex. accès à un réseau de contrebande) et/ou financier (ex. collusion pour introduire des produits illicites sur le marché).

Le « joker » des alliances prend la forme d'un « intermédiaire criminel », chargé de faciliter l'accès à des marchandises (ex. armements) ou à des transactions (ex. contrefaçon de documents) illicites/illégales.

b. Appropriation des tactiques

Définition : Dans cette manifestation des Liens, un groupe criminel ou terroriste adoptera les tactiques de l'autre pour développer ses propres capacités internes ou en acquérir de nouvelles. Par exemple, il peut s'agir d'un groupe terroriste qui apprend à exercer des activités criminelles en tant que sources de financements ou de désorganisation, ou bien d'un groupe criminel qui commet des actes terroristes pour semer la peur dans un segment de la société qu'il essaie d'influencer ou de contrôler.

Dans le contexte international actuel, il existe deux concepts liés à l'appropriation des tactiques : l'apprentissage organisationnel et la radicalisation en milieu carcéral.

L'apprentissage organisationnel fait essentiellement référence à la capacité d'un groupe d'évoluer dans le temps en s'adaptant activement à son propre environnement opérationnel. Toutes les organisations, qu'elles soient licites ou illicites, acquièrent des connaissances à travers les individus au sein du groupe, les erreurs et les succès du passé ainsi que d'autres groupes. C'est au travers de ce processus que les groupes évaluent la nécessité d'adopter de nouvelles tactiques, d'explorer les possibilités offertes par la technologie, de déplacer leur objectif géographique ou de procéder à un recrutement ciblé afin de se procurer les compétences recherchées. En disséquant l'évolution des différents groupes terroristes et la composition de cellules militantes ad hoc, il est possible de collecter de précieuses informations sur leur degré d'apprentissage organisationnel.

À un certain niveau, cela est mis en évidence par l'évolution des tactiques de recrutement. Nombre de preuves indiquent que les recrues avec des antécédents criminels non seulement accélèrent la radicalisation, mais qu'elles sont en quelque sorte prioritaires.

La radicalisation (ou le recrutement) en milieu carcéral est considérée comme un aspect très spécifique de l'apprentissage organisationnel, qui a eu un impact significatif sur l'évolution de plus en plus nuancée des Liens, notamment dans les pays politiquement plus stables d'Europe Occidentale et du Nord. Plus ostensiblement, les (anciens) détenus - et, par extension, les criminels appartenant à la communauté - sont souvent devenus les « moteurs » de nombreuses cellules militantes. L'on a assisté à ce phénomène dès 2004, lors des attaques terroristes de Madrid, perpétrées par plusieurs anciens criminels et financées à travers le trafic de drogue. Le même schéma a été suivi à l'occasion d'attentats plus récents commis en Europe.

Nul ne peut douter que les prisons, comme l'ont montré plusieurs études, sont par leur nature vulnérables aux liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. En effet, elles rassemblent des criminels et des terroristes (ou des militants extrémistes) dans un espace réduit et pendant une durée déterminée. Or, cette situation crée des opportunités de coopération, de mise en réseau et de transfert/intégration de compétences.

2. LIENS ORGANISATIONNELS

Les liens « organisationnels » se manifestent lorsque les activités criminelles et terroristes occupent le même espace et la même temporalité. Au sein de cette manifestation, il existe différents degrés de superposition des activités criminelles et terroristes.

c. Intégration

Définition : Cela concerne deux situations distinctes. Premièrement, elle fait référence à l'évolution d'une alliance, à travers laquelle une faction criminelle est intégrée dans une cellule terroriste (ou inversement). Deuxièmement, elle inclut le recrutement ciblé d'un groupe criminel dans une cellule terroriste. L'objectif de ces démarches étant d'acquérir des capacités tactiques dans un délai potentiellement réduit. Il ne s'agit pas de recruter des individus ayant des antécédents criminels, mais d'intégrer un groupe radicalisé de criminels bien établis, souvent déjà basés dans la communauté proche.

d. Hybride

Définition : Cette manifestation représente la transformation de la finalité première / du fondement idéologique d'un groupe. Une entité hybride affichera en même temps des objectifs idéologiques et économiques, en perpétrant des actes terroristes et en se livrant au crime organisé afin de maximiser ses profits. Le groupe en question peut être qualifié aussi bien de criminel que de terroriste et il y a de fortes chances pour qu'il échappe tant aux autorités anticriminalité qu'aux services qui luttent contre le terrorisme.

Il existe un certain nombre de facteurs permettant de qualifier un groupe d'hybride dans son mode de fonctionnement. Entre autres : un changement notable de leadership ; un changement de la base de membres (souvent dû à de nouvelles stratégies de recrutement); la perte de contrôle centralisé à cause de l'ascension de factions indépendantes ou de fractures internes; l'absence de leadership/compétition pour le leadership au niveau local.

e. Transformation

Définition : Il s'agit là d'une manifestation évolutive des Liens, qui se produit lorsqu'un groupe terroriste évolue (sur le plan organisationnel et opérationnel) vers un réseau criminel, et inversement. Il s'agit également de la manifestation la plus sophistiquée des liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, qui demande une surveillance permanente des groupes. Sa survenue dépend en effet de points de surveillance clés, tels une évolution significative des activités, du leadership, de la base de recrutement ou du financement.

Une transformation se produit lorsque les objectifs et les motivations ultimes d'un groupe criminel ou terroriste se modifient à tel point que celui-ci ne retient plus la justification originelle de son existence. En d'autres termes, il n'est plus animé par les motivations idéologiques et économiques qui définissaient au départ sa nature terroriste ou criminelle.

La transformation d'un groupe de terroriste à criminel a été documentée avec une certaine fréquence dans le monde entier, et elle a toujours été pilotée par d'importants changements dans la dynamique et la composition du groupe. Par exemple, un groupe terroriste change de logique, en passant des actes de violence à l'accumulation de profits à travers des activités criminelles. Le groupe affiche souvent une moindre ferveur politique et un profil public plus bas. L'on assiste alors à une nette réduction des attentats contre des cibles civiles « innocentes », à moins qu'elles ne soient associées à la réalisation de profits (ex. piraterie).

L'évolution d'entités criminelles en groupes terroristes est beaucoup moins fréquente et elle est considérée le plus souvent comme l'exception qui confirme la règle. Le seul cas documenté est celui du groupe Dawood Ibrahim / D-Company.

Une transformation se produit lorsque les objectifs et les motivations ultimes d'un groupe criminel ou terroriste se modifient à tel point que celui-ci ne retient plus la justification originelle de son existence. En d'autres termes, il n'est plus animé par les motivations idéologiques et économiques qui définissaient au départ sa nature terroriste ou criminelle.

La transformation d'un groupe de terroriste à criminel a été documentée avec une certaine fréquence dans le monde entier, et elle a toujours été pilotée par d'importants changements dans la dynamique et la composition du groupe. Par exemple, un groupe terroriste change de logique, en passant des actes de violence à l'accumulation de profits à travers des activités criminelles. Le groupe affiche souvent une moindre ferveur politique et un profil public plus bas. L'on assiste alors à une nette réduction des attentats contre des cibles civiles « innocentes », à moins qu'elles ne soient associées à la réalisation de profits (ex. piraterie).

L'évolution d'entités criminelles en groupes terroristes est beaucoup moins fréquente et elle est considérée le plus souvent comme l'exception qui confirme la règle. Le seul cas documenté est celui du groupe Dawood Ibrahim / D-Company.

f. Trou noir

Définition : Le « trou noir » est moins une manifestation des Liens qu'une description d'un environnement extrême, favorable à leur éclosion. Par définition, le « trou noir » fait référence à une zone géographique définie, qui manque de gouvernance et de sécurité et dont le contrôle territorial est souvent assuré par des groupes capables d'exercer leur autorité sur l'économie (généralement non réglementée et souvent illicite) et les personnes. La prise de conscience croissante du « trou noir » est liée au pire scénario des manifestations des Liens, où la convergence entre ces deux activités/entités favorise ou alimente des conditions d'extrême insécurité, tandis que les groupes sont en compétition entre eux pour conquérir le pouvoir économique et politique, en employant des méthodes extrêmes (ex. violences et activités criminelles).

Les conflits alimentés par l'existence des Liens ont plusieurs caractéristiques en commun. Entre autres : l'absence d'un objectif militaire et d'ordre politique ; une instabilité permanente pour garantir l'activité criminelle ; l'utilisation systématique de la violence pour consolider le pouvoir nécessaire pour distribuer les valeurs et les ressources d'une communauté.

Exemples explicatifs : Variations régionales

La manière dont les liens entre la criminalité et le terrorisme se manifestent à un moment donné dépend souvent de la géographie et du contexte politique et sécuritaire global.

Dans un contexte politique, l'identification des variations régionales avec lesquelles les Liens se manifestent dans certaines juridictions met en lumière l'importance d'un effort coordonné sur le plan de l'application des lois, du renseignement et de la sécurité nationale.

1. PAYS POLITIQUEMENT STABLES

La manifestation des Liens est ici éminemment *transactionnelle*, en particulier avec des cellules terroristes qui se livrent au crime pour s'autofinancer. En Europe, il y a abondance de preuves de l'existence de cellules militantes autochtones, qui recrutent des criminels convertis, en s'appuyant souvent sur des loyautés communautaires partagées. Des études menées un peu partout en Europe montrent de plus en plus d'exemples de terroristes avec un passé de délinquants, qui non seulement assurent l'accès à des compétences criminelles, mais qui sont aussi désensibilisés à la violence.

Dans les pays politiquement stables, les Liens se manifestent de manière moins transparente et font preuve d'une plus grande capacité d'adaptation à l'environnement par rapport à ceux des régions moins stables sur le plan politique. Par conséquent, les Liens constituent une menace potentiellement plus grave que partout ailleurs. Il ne fait guère de doute que, dans cette situation géographique, les Liens alimentent la menace terroriste autochtone et profitent des difficultés rencontrées par les autorités chargées de l'application des lois pour faire la distinction entre la petite délinquance (grand volume, faible coût) qui facilite l'entreprise terroriste et celle qui représente un problème communautaire local relativement inoffensif.

2. PAYS EN TRANSITION

Dans les pays en transition, plusieurs variations des manifestations transactionnelles et organisationnelles des Liens ont fait leur apparition au fil du temps, avec des entités en transformation ou hybrides. Historiquement, une sécurité défaillante des frontières, une faible activité répressive, des fonctionnaires corrompus et des réseaux de trafic consolidés ont facilité l'émergence de groupes hybrides, lesquels ont simultanément recherché le pouvoir politique et la maximisation des profits, en profitant souvent d'une base de membres/recrues interchangeable.

Dans ce type de géographie, les Liens sont qualifiés à plein titre de liens *ad hoc* car principalement basés sur la satisfaction d'exigences opérationnelles immédiates - contrairement aux situations de (post-)conflit - plutôt que sur le maintien permanent de conditions d'insécurité. Dans ces régions, les interactions entre la criminalité et le terrorisme ont tendance à suivre les voies du commerce de produits interdits de grande valeur (ex. stupéfiants, armes).

3. PAYS EN SITUATION DE (POST-)CONFLIT

Dans ces contextes, les Liens se manifestent dans leurs phases les plus interactives et les plus développées. Les pays où le contrôle gouvernemental est fragmenté et souvent faible favorisent la collaboration entre la criminalité organisée et le terrorisme. Compte tenu du climat d'instabilité, ni les groupes criminels ni les organisations terroristes ne font preuve d'une loyauté innée envers l'État. Par conséquent, les calculs des risques que pose le franchissement de la frontière criminalité/terrorisme sont basées sur l'obtention de bénéfices immédiats plutôt que sur l'évaluation des répercussions à plus long terme.

Le maintien d'un climat d'instabilité représente un intérêt commun car il amoindrit la légitimité du gouvernement central aux yeux de la population locale, en créant des conditions propices aux activités criminelles (trafics illégaux, recrutement dans des groupes terroristes, etc.) et, par conséquent, à la prolifération des Liens.

Points de surveillance Nexus

Dans un environnement favorable au développement ou à l'évolution de liens entre la criminalité organisée et le terrorisme, l'identification des « facilitateurs » constitue un exercice complexe. Les caractères détaillés des facteurs facilitateurs sont souvent propres à une région et à un milieu (ex. urbain ou rural, zones frontalières). Par ailleurs, ils dépendent de l'environnement socio-politique (ex. absence de contrôle gouvernemental, présence militaire stricte) et des types de groupes qui y opèrent.

Tout en reconnaissant que les facteurs environnementaux et organisationnels impactent sur la manière dont les Liens se manifestent dans un endroit spécifique et ils vont potentiellement évoluer, plusieurs points de surveillance jouent un rôle important - sinon fondamental - dans ce processus.

I. Environmental Factors

Géographie des opérations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proximité urbaine ou rurale des frontières, proximité d'un territoire « non gouverné ».
Facteurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étendue de la pauvreté dans la zone principale d'activité. ➤ Un ou plusieurs secteurs de l'économie locale dominés par le commerce illégal. ➤ Inégalités socio-économiques visibles. ➤ La communauté a partagé des dépendances financières avec des groupes criminels ou terroristes qui évoluent dans la région.
Statut social	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inégalité de traitement parmi les minorités. ➤ Changement(s) dans la gestion des minorités.
Dynamiques de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des groupes illégaux (criminels et/ou terroristes) sont actifs dans des régions situées près de frontières « poreuses » ou de routes empruntées par les trafiquants. ➤ Des groupes illégaux partagent et/ou sont en train de développer une co-dépendance le long de ces routes.
Paysage politique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ État des relations entre le gouvernement et les services de sécurité. ➤ Existence d'un paysage ultra-conservateur / de partis nationalistes en pleine ascension, susceptibles d'engendrer du ressentiment au sein des minorités.
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Signes d'érosion des capacités ou de l'influence des institutions publiques. ➤ Capacité d'application des lois impactée par des développements politiques ou d'autre nature. ➤ Législation incohérente ou insuffisante pour faire face à la criminalité organisée et/ou au terrorisme.
Corruption	<ul style="list-style-type: none"> ➤ État de corruption dans le pays. ➤ Impacts de la corruption sur des segments des secteurs public et privé. ➤ La corruption systémique engendre de la vulnérabilité et déstabilise les institutions publiques et les services de sécurité. ➤ Craintes concernant le fait que des fonctionnaires soient menacés ou soudoyés afin de faciliter des activités et des transactions criminelles ou terroristes. ➤ Indication(s) d'infiltrations dans les institutions publiques.

II. Facteurs organisationnels

Leadership	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tensions entre des « membres » seniors. ➤ Le groupe se décompose en factions. ➤ Perte notable de « membres ». ➤ Le leadership est isolé ou vulnérable à une remise en question. ➤ Incapacité du groupe de survivre à la perte de son leader. En cas de leadership diffuse, quels sont les impacts sur les dynamiques et les opérations du groupe ?
Recrutement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les recrues sont issues d'une nouvelle dimension démographique de la société. ➤ L'on assiste au passage de ferventes recrues idéologiques à des recrues nouvellement radicalisées. ➤ Le groupe criminel / terroriste s'appuie sur un langage de « rédemption », par exemple en bâtissant un sens d'appartenance et de cohésion communautaire. ➤ Les bénéfices de l'alliance sont purement économiques ou ils apportent des avantages financiers (particulièrement importants pour les groupes terroristes). ➤ Le lieu de recrutement est en train de changer : de la collectivité et des établissements scolaires aux prisons. ➤ Des changements profonds se produisent aussi dans les motifs qui attirent les nouvelles recrues vers les activités criminelles ou terroristes : sécurité économique, acceptation sociale, assurance morale ou intimidation physique.
Capacités	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les capacités et/ou les tactiques internes du groupe sont en train d'évoluer/changer. ➤ Tout comme l'équilibre entre violence et criminalité. ➤ Lorsque ses capacités à perpétrer des attentats sont affectées, le groupe « terroriste » se focalise sur son financement à travers une entreprise criminelle, afin de forcer une situation « hybride ». ➤ Il diversifie ses affaires dans différentes activités criminelles, de manière à éviter une dépendance excessive de l'une d'entre elles. Dès lors qu'il aborde de nouveaux marchés, il peut se trouver à devoir choisir entre la coopération et la compétition avec un autre groupe criminel ou terroriste.
Support externe	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les groupes bénéficient d'une certaine forme de support populaire, par exemple s'ils sont capables de mobiliser des réseaux diasporiques (par sympathie ou intimidation). Dans ce cas, qu'est-ce que le réseau est en mesure d'apporter au groupe ?

Section 2 - Bonne pratiques et référentiel des connaissances

Les Bonnes pratiques de La Haye sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme du GCTF (Bonnes pratiques Nexus) sont des pratiques non contraignantes, développées par l'UNICRI dans le cadre de l'Initiative Nexus. Les Bonnes pratiques Nexus ont été développées à la suite de différentes consultations régionales. Leur mission est de fournir, aux membres GCTF et à d'autres acteurs pertinents concernés, une liste non exhaustive de recommandations pour les aider à développer des politiques et des stratégies capables de lutter contre les diverses manifestations des Liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

Cette partie de l'Ensemble de politiques repose sur le document des Bonnes pratiques Nexus, qui fournit des lignes de conduite détaillées et un cadre précis pour leur mise en place.

Chacun des chapitres de cette partie suit la structure du document des Bonnes pratiques Nexus. A l'instar du document dont il découle, cet Ensemble de politiques est divisé en quatre parties principales, chacune desquelles aborde des aspects prioritaires, qui exigent des actions immédiates. En détail : (a) considérations juridiques ; (b) recherche et partage des informations ; (c) participation à l'échelle locale ; (d) renforcement des capacités et application de la loi. Ce dernier document doit être consulté en faisant référence à cette partie, pour une lecture plus complète et une explication supplémentaire du contexte et des caractéristiques de chaque Bonne pratique. Les paragraphes de chaque Bonne pratique sont ainsi structurés :

- 🔗 **Actions clés** - les actions à entreprendre pour compléter la Bonne pratique. Plusieurs actions et étapes clés sont proposées pour chaque Bonne pratique.
- 🔗 **Acteurs clés** - les acteurs pertinents clés à l'échelle locale, nationale, régionale ou internationale, qui peuvent être impliqués dans la mise en place des actions clés. Il est vivement recommandé de veiller à respecter un bon équilibre de genre lors de la mise en place des actions proposées.
- 🔗 **Standards/documents internationaux pertinents** - documents officiels liés à chaque Bonne pratique.
- 🔗 **Exemples** - d'initiatives passées/en cours relatives aux aspects abordés par chaque bonne pratique ; la liste n'est pas exhaustive.

La liste non exhaustive des recommandations non contraignantes ci-dessous a été dressée à partir des informations et des données collectées à l'occasion des réunions

régionales, en les intégrant avec des bonnes pratiques identifiées dans des domaines hautement importants pour Nexus.

A. CONSIDÉRATIONS JURIDIQUES

Bonne pratique 1 : Rechercher une cohérence entre la législation nationale visant à lutter contre la criminalité et le terrorisme, les conventions juridiques régionales et internationales et les protocoles relatifs au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée.⁴

Actions clés

- Étape 1 - Si les structures nationales le permettent, instituer un organisme d'examen de la législation nationale, afin d'évaluer et surveiller la nécessité de revoir la législation en matière de lutte contre la criminalité (notamment les mesures contre la criminalité transnationale organisée) et le terrorisme.
 - Si nécessaire, les États pourraient envisager l'établissement d'un organisme d'examen (de la législation), chargé de surveiller la nécessité de réactualiser, modifier ou mieux corrélérer la législation nationale en matière de criminalité transnationale organisée et de terrorisme, afin de répondre plus efficacement à l'évolution de la situation sur le terrain, compte tenu de la transformation rapide des facteurs et des conditions qui facilitent les Liens.
 - Cet organisme d'examen pourrait être aussi responsable du suivi de la mise en place des législations contre la criminalité et le terrorisme ainsi que de leurs corrélations, afin de prévenir et de lutter contre les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. Les résultats du processus de surveillance/suivi sont complémentaires par rapport aux analyses menées par l'organisme d'examen de la législation. Cette surveillance devrait toutefois viser à identifier les possibles lacunes et les défis dans la mise en place des législations contre la criminalité et le terrorisme, y compris leurs corrélations, d'un point de vue plus pratique. Les mécanismes de surveillance pourraient être établis après consultation des acteurs pertinents, y compris des membres du gouvernement, des experts, des universités, des praticiens, etc., et ils devraient être définitivement approuvés par le gouvernement. La surveillance pourrait être considérée

4 Voir la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée - New York, 15 novembre 2000. Les instruments internationaux pertinents et les résolutions des Nations Unies relatives à la lutte contre le terrorisme peuvent être consultés sur la page : <https://www.un.org/fr/counterterrorism/>. Voir aussi GCTF - *Recommandations de La Valette concernant les contributions des parlementaires dans le développement d'une réponse efficace au terrorisme*, Recommandation 1. www.theGCTF.org.

comme un moyen extrêmement utile de vérifier les possibles changements dans un même contexte ; de mesurer les impacts de lois spécifiques par rapport à ces changements ; d'identifier d'éventuelles contradictions entre les lois et les procédures opérationnelles ; de mettre en évidence la nécessité de développer des protocoles, des procédures standard, etc.

- ❖ Étape 2 - Si les structures nationales le permettent, examiner les outils juridiques nationaux disponibles, afin d'améliorer leur réactivité dans la prévention et la lutte contre les Liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme, en prenant en compte les conventions et les protocoles juridiques régionaux et internationaux souscrits par le pays.
 - Les autorités gouvernementales peuvent envisager l'examen de leurs législations nationales contre la criminalité et le terrorisme ainsi que de leurs corrélations. Ces examens devraient être focalisés sur les possibles lacunes que présente la législation nationale ainsi que sur ses incohérences par rapport à des conventions et protocoles juridiques régionaux et internationaux sur le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, en recommandant de possibles solutions pour la rendre cohérente. Une attention particulière devrait être accordée au renforcement et à l'harmonisation des politiques et des lois sur la protection de la vie privée, y compris la protection des témoins et des lanceurs d'alerte⁵, ainsi que sur le respect des droits de l'homme.

Acteurs clés

- ❖ Décideurs politiques.
- ❖ Autorités responsables de l'application des lois (police, procureurs, juges, police des frontières, etc.).
- ❖ Acteurs locaux (milieu universitaire, communautés, ONG, etc.).
- ❖ Institutions/organisations régionales et internationales.

Standards/documents internationaux pertinents

- ➔ GCTF - *Recommandations de La Valette sur la contribution des parlementaires à l'élaboration d'une réponse efficace contre le terrorisme*, Recommandation 1
- ➔ Conseil de sécurité des Nations Unies S/2015/366 Rapport du Secrétaire général sur la menace que constitue le terrorisme associé à la criminalité transnationale organisée (2015), §75-77

5 Le rôle des lanceurs d'alerte et leur protection. Pour plus d'informations sur la protection des lanceurs d'alerte, voir : <http://www.oecd.org/corruption/whistleblower-protection.htm>.

Bonne pratique 2: Améliorer la législation visant à lutter contre la corruption à travers une exigence renforcée d'intégrité dans les institutions publiques, le respect de l'état de droit et la dissuasion de toute participation des agents publics à des activités illégales.⁶

Actions clés

- Étape 1 - Lorsque les États ne sont pas déjà évalués par des organisations internationales compétentes, examiner, surveiller et évaluer leur législation anti-corruption nationale⁷ ainsi que la législation générale qui pourrait favoriser la corruption ; s'ils les jugent insuffisantes les pays pourraient renforcer leurs lois anti-corruption, en suivant les étapes décrites sous BP 1.
- Étape 2 - En cohérence avec la législation nationale, examiner les structures, les pratiques et les procédures dans l'ensemble des organisations, des niveaux et des secteurs de l'État, afin d'évaluer et d'identifier les possibles facteurs de risque susceptibles de favoriser la corruption.
- Étape 3 - Favoriser l'intégrité dans les secteurs privé et public, afin d'accroître la résilience des organisations et empêcher les individus de se livrer à la corruption. Cela peut se faire à travers des initiatives de sensibilisation sur les conditions et les comportements et/ou l'établissement d'un code de conduite.
- Étape 4 - Renforcer les compétences des décideurs politiques et d'autres acteurs clés pour qu'ils soient en mesure d'empêcher, d'identifier et de combattre la corruption dans toutes ses formes et manifestations.

Acteurs clés

- Secteur public, y compris des institutions gouvernementales, à l'échelle nationale et locale (décideurs politiques, autorités chargées de l'application des lois, fonctionnaires de l'Administration judiciaire, agents publics, etc.).
- Secteur privé, y compris des sociétés internationales et locales.

6 Voir la Convention des Nations Unies contre la corruption - New York, 31 octobre 2013. Voir également GCTF, *Bonnes pratiques dans les domaines de la sécurité et de la gestion des frontières dans un contexte de lutte antiterroriste visant à endiguer la circulation des combattants terroristes étrangers*, Bonne pratique 15. www.theGCTF.org. Voir également UNODC (United Nations Office on Drugs and Crime - Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) - "Guide technique de la convention des Nations Unies contre la corruption."

7 Pour plus de détails sur une possible méthodologie de surveillance et d'évaluation des stratégies et des plans d'actions anti-corruption, voir le Rapport RAI (Regional Anti-Corruption Initiative) : http://rai-see.org/wp-content/uploads/2015/05/Methodology_on_Monitoring_2015.pdf.

Standards/documents internationaux pertinents

- ➔ Convention des Nations Unies contre la corruption, résolution de l'Assemblée générale 58/4 du 31 octobre 2003
- ➔ GCTF - *Bonnes pratiques dans les domaines de la sécurité et de la gestion des frontières dans un contexte de lutte antiterroriste visant à endiguer la circulation des combattants terroristes étrangers*, Bonne pratique 15
- ➔ Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/55/25 Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, Articles 8 et 9

Exemples

- 🕒 Initiative régionale contre la corruption : <http://rai-see.org/>
- 🕒 Groupe d'États contre la corruption (GRECO), Conseil d'Europe : <https://www.coe.int/en/web/greco>
- 🕒 Indice de perception et baromètre mondial de la corruption de Transparency International : <https://www.transparency.org/research/cpi/overview>; <https://www.transparency.org/research/gcb/overview>

B. RECHERCHE ET PARTAGE DES INFORMATIONS

Bonne pratique 3 : Approfondir la recherche afin d'appréhender chaque aspect des liens entre la criminalité internationale organisée et le terrorisme et d'élaborer des réponses spécifiques à chaque contexte sur la base des éléments factuels établis par la recherche.⁸

Actions clés

- 🕒 Étape 1 - Identification des acteurs pertinents et évaluation des lacunes et des priorités de recherche :
 - Identifier les différentes entités impliquées dans des activités de recherche focalisés sur les Liens et organiser des consultations (ou d'autres processus conjoints) entre les représentants des entités de recherche ainsi identifiées, les secteurs public et privé, les organisations de la société civile, les institutions gouvernementales et les services de renseignement, afin d'identifier les lacunes et les aspects prioritaires (pour plus d'informations, voir BP 3) et explorer de nouveaux possibles partenariats dans la recherche Nexus. Ce

⁸ Voir également GCTF, *Mémoire d'Ankara sur les bonnes pratiques pour une démarche multi-sectorielle à l'égard de la lutte contre l'extrémisme violent*, Bonne pratique 2. www.theGCTF.org.

processus devrait préciser assez précocement le type d'informations et de données que la recherche vise à obtenir ainsi que leur utilisation finale.

- ➊ Étape 2 - Création de réseaux de recherche/équipes/consortiums/partenariats constitués de chercheurs et d'analystes universitaires, centres de recherches, institutions gouvernementales et non-gouvernementales, services de renseignement, autorités chargées de l'application des lois, secteurs public et privé, société civile.
- ➋ Étape 3 - Développement de la collecte de données pertinentes et d'outils analytiques destinés à faciliter les activités de recherche, en vue d'acquérir une meilleure compréhension :
 - des différentes manières dans lesquelles la criminalité transnationale organisée et le terrorisme peuvent être reliés et évoluer dans une région ;
 - des problèmes organisationnels et opérationnels associés aux Liens, y compris l'identification des points vulnérables potentiels, susceptibles de favoriser l'émergence d'une manifestation particulière des Liens ;
 - des facteurs de résilience des Liens et des facteurs communs aux groupes criminels ou terroristes, qui sont censés encourager le désengagement et la dé-radicalisation.
- ➌ Étape 4 - Diffusion : Les résultats des recherches menées sur les thèmes Nexus devront être partagés avec différents acteurs pertinents, afin de favoriser l'élaboration et la mise en place d'initiatives ciblées (en liaison avec BP 15 et 19).

Acteurs clés

- ➊ Milieu universitaire.
- ➋ Analystes issus d'institutions gouvernementales, agences de renseignements, autorités chargées de l'application des lois, secteurs public et privé.
- ➌ Chercheurs issus d'organisations de la société civile.
- ➍ Décideurs politiques.

Standards/documents internationaux pertinents

- ➔ GCTF - *Mémoire d'Ankara sur les bonnes pratiques pour une démarche multisectorielle à l'égard de la lutte contre l'extrémisme violent*, Bonne pratique 2

Exemples

- Approche IISG (Integrative Internal Security Governance - Gouvernance en matière de sécurité intérieure) : <https://wb-iisg.com/>
- Recherche menée par ICSR (International Centre for the Study of Radicalisation and Political Violence) sur l'Europe Occidentale (mentionnée dans la synthèse de la réunion qui s'est tenue en Albanie)
- Global Security Pulse September 2018 on the Crime-Terrorism Nexus, publié par le Centre d'Études Stratégiques de La Haye et l'Institut Clingendael : <https://hcss.nl/report/global-security-pulse-september-2018-crime-terrorism-nexus>
- Projet de recherche et de sensibilisation du GLOBSEC sur les « liens criminalité-terrorisme » en Europe : <https://www.globsec.org/projects/criminals-terrorists-back/>
- Projet sur les liens trafic/terrorisme en Eurasie : <http://ipsr.ku.edu/trafficking/>
- PROTON, initiative de recherche axée sur les processus de recrutement des réseaux criminels et terroristes, à travers une intégration innovante entre sciences sociales et informatique : <https://www.projectproton.eu/about/>
- Le projet Takedown étudie le rôle des aspects sociaux, psychologiques et économiques des processus qui aboutissent aux réseaux de la criminalité organisée (y compris les cyber-délits) et terroristes ainsi que leur impact sur la cohésion sociale : <https://www.takedownproject.eu/overview/>
- Les liens criminalité-terrorisme : Étude sur les chevauchements entre pratiques criminelles et extrémistes, les langages et les réseaux à Tripoli, Projet de recherche du dr. Raphaël Lefèvre sur les Liens : <https://esrc.ukri.org/news-events-and-publications/news/news-items/new-research-projects-announced-to-tackle-international-crime-including-human-trafficking-cyber-crime-and-illicit-activity-at-sea/>

Bonne pratique 4 : Standardiser et renforcer les capacités de recherche et d'analyse en vue d'une efficacité accrue du partage d'informations.

Actions clés

- Étape 1 - Évaluation des approches méthodologiques du partage des recherches et des informations visant à comprendre comment, quand et où les liens entre la criminalité organisée et le terrorisme font-ils leur apparition (activité corrélée et facilitée par la mise en place de l'Étape 2 de BP 3).

- ▶ Organiser des consultations techniques (ou d'autres processus conjoints) au niveau local, régional et international avec des chercheurs, des autorités chargées de l'application des lois, des analystes de renseignements de haut niveau, spécialisés dans le terrorisme, la criminalité organisée et leur possibles liens, afin d'identifier, discuter et partager des informations sur :
 - ▶ Les défis actuels à relever pour définir des objectifs de recherche ;
 - ▶ Les défis actuels concernant le développement et la mise en œuvre de méthodologies de recherche visant à mieux comprendre comment, quand et où les liens entre la criminalité organisée et le terrorisme font-ils leur apparition (cf. aspects mentionnés dans l'Étape 3 des actions clés BP 3) ;
 - ▶ Les défis à relever pour vérifier comment les données et les informations sont-elles identifiées, collectées et partagées ;
- 🔗 Étape 2 - Définition d'approches méthodologiques standard en matière de recherche et de partage des informations.

À partir de l'Étape 1, organiser des consultations techniques afin de définir des approches méthodologiques standard à l'échelle locale et régionale, et de faciliter la formulation de questions de recherche appropriées, en favorisant l'optimisation des ressources et en évitant les superpositions/duplications inutiles des efforts. Voir les exemples ci-dessous.

Acteurs clés

- 🔗 Milieu universitaire.
- 🔗 Analystes issus d'institutions gouvernementales, agences de renseignements, autorités chargées de l'application des lois, secteurs public et privé.
- 🔗 Décideurs politiques.

Standards/documents internationaux pertinents

- ➔ Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/55/25
- ➔ Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, Article 28.2

Exemples

- IORIS : nouvel outil Web de partage des informations, développé par CRIMARIO : https://eeas.europa.eu/delegations/mauritius/50531/ioris-new-web-based-information-sharing-tool-developed-crimario_en
- Instrument d'Assistance Technique et d'Échange d'Informations de la Commission Européenne : https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/tenders/taix_en
- GLOBSEC Intelligence Reform Initiative (GIRI), réseau pan-européen et nord-américain de fonctionnaires du contre-terrorisme (anciens et en service) et d'universitaires, dont la mission est de développer et promouvoir des solutions anti-terrorisme transatlantiques plus efficaces : <https://www.globsec.org/initiatives/globsec-intelligence-reform-initiative/>
- Initiative mondiale pour le partage des informations juridiques (Global) : <https://it.ojp.gov/global>
- GIST (Global Information Sharing Toolkit) : <https://it.ojp.gov/about-gist>
- Système ASAM (Adaptive Safety Analysis and Monitoring) : http://www.engr.uconn.edu/~sas03013/docs/SPIE_ASAM.pdf

Bonne pratique 5 : Mettre en place des canaux de communication effectifs dans le but d'encourager et d'améliorer chaque fois que possible le partage d'informations et la coopération entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris les chercheurs des secteurs universitaire et privé opérant à l'échelle locale, nationale et régionale.⁹

Actions clés

- Étape 1 - Explorer le niveau actuel de coopération, coordination et partage des informations entre des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux, y compris des universitaires et des chercheurs du secteur privé qui opèrent à l'échelle locale et régionale. Encourager des sondages/interviews informelles ou d'autres activités de collecte de données, en y impliquant tous les acteurs pertinents, afin d'améliorer la compréhension du niveau de coopération, coordination et partage des informations parmi les acteurs clés. Il est important de souligner que le but de ce processus n'est pas d'évaluer les performances des acteurs pertinents, mais d'encourager et d'améliorer les connexions et les synergies entre eux.

⁹ Voir également GCTF, *Mémoire d'Ankara sur les bonnes pratiques pour une démarche multi-sectorielle à l'égard de la lutte contre l'extrémisme violent*, Bonne pratique 2. www.theGCTF.org.

- Cela peut passer par le fait d'encourager des agences gouvernementales à publier des rapports et des analyses « open source » sur leurs activités, utilisables par d'autres acteurs pertinents dans le cadre de leurs futures recherches.
- 🕒 Étape 2 - Formulation/révision/mise à jour de stratégies/plans d'actions/protocoles/accords pour définir des mécanismes de coopération, de coordination et de partage des informations entre des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux, y compris des universitaires et des chercheurs du secteur privé qui opèrent à l'échelle locale et régionale. Le but est fournir des informations claires sur le rôle et les responsabilités de chacune des entités identifiées, appelées à collaborer et à partager des informations, lorsque la loi le permet.
- 🕒 Étape 3 - Organiser des consultations périodiques entre des entités de recherche et opérationnelles, afin d'identifier et d'examiner les possibles défis, lacunes et solutions liés à la mise en œuvre des stratégies/plans d'actions/protocoles/accords. Des réunions périodiques pourraient s'avérer utiles aussi pour développer et accroître le degré de confiance ainsi que pour mieux comprendre l'importance du rôle qu'une coopération et un partage efficaces des informations peuvent jouer pour compléter et faciliter le travail de chaque entité.

Acteurs clés

- 🕒 Entités gouvernementales.
- 🕒 Chercheurs issus du milieu universitaire ou d'autres entités de recherche.
- 🕒 Analystes de renseignements.
- 🕒 Enquêteurs des autorités chargées de l'application des lois.
- 🕒 Analystes du secteur privé.

Standards/documents internationaux pertinents

- ➔ *GCTF - Mémoire d'Ankara sur les bonnes pratiques pour une démarche multisectorielle à l'égard de la lutte contre l'extrémisme violent, Bonne pratique 2*

Exemples

- 🕒 NATO Joint Analysis & Lessons Learned Center (Centre conjoint d'analyse et d'enseignements tirés de l'OTAN) : <http://www.jallc.nato.int/activities/jointanalysis.asp>

- ④ ISE (Information Sharing Environment - Environnement de partage de l'information): <https://www.dni.gov/index.php/who-we-are/organizations/national-security-partnerships/ise/about-the-ise>
- ④ La plate-forme en ligne PVE (Prevention of Violent Extremism) est un outil interactif conçu pour favoriser la collaboration en ligne entre les praticiens qui travaillent activement sur la PVE en Afrique et au Moyen-Orient : <https://pveplatform.forumbee.com/>
- ④ Le Sahel Security College (CSS) vise à renforcer la coopération régionale dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée ; à l'heure actuelle, ses activités sont focalisées sur la Mauritanie, le Niger et le Mali, avec la possibilité de les étendre à d'autres pays de la région. <http://www.west-africa-brief.org/content/en/g5-sahel-security-college-inauguration>
- ④ Le Groupe d'experts de haut niveau sur la radicalisation de la Commission européenne offre des conseils aux États membres de l'UE sur: la manière d'améliorer la coopération parmi les acteurs pertinents et les États membres ; le développement de politiques pour la prévention de la radicalisation; un mécanisme pour une future coopération structurée dans ce domaine. <https://ec.europa.eu/home-affairs/news/high-level-expert-group-radicalisation-completes-work>

Bonne pratique 6 : Encourager le partage d'informations grâce à une participation accrue des institutions régionales et internationales.

Actions clés

- ④ Étape 1 - Dans la mesure du possible, des acteurs clés tels que des agents gouvernementaux, des autorités chargées de l'application des lois, des services de renseignements, etc., pourraient adhérer à des initiatives (ex. consultations, réunions techniques, programmes et projets, activités de renforcement des capacités et de sensibilisation) impliquant des institutions/organisations régionales et internationales, destinées à identifier les défis et les possibles solutions afin d'améliorer le partage des informations parmi les États, élément indispensable pour mieux appréhender les conditions qui facilitent les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.
- ④ Étape 2 - Dans la mesure du possible, et dans le respect des lois nationales en matière de protection des données, les États sont invités à fournir périodiquement des données actualisées, afin de permettre la mise à jour des bases de données sur les Liens (ex. signalements INTERPOL, base de données des documents de voyage volés ou égarés - SLTD, Système d'information Europol, etc.).

- Étape 3 - Dans la mesure du possible, et dans le respect des lois nationales en matière de protection des données, les États sont invités à partager, avec des institutions/ organisations régionales ou internationales, des informations qui pourraient permettre de mieux comprendre, prévenir et contrer les facteurs et les conditions qui facilitent les Liens, dans toutes leurs formes et manifestations.

Acteurs clés

- Gouvernement.
- Services de renseignement.
- Autorités chargées de l'application des lois.
- Agences de sécurité publiques.
- Secteur privé.
- Institutions/organisations régionales et internationales.

Standards/documents internationaux pertinents

- ➔ GCTF - *Recommandations sur l'utilisation et la protection du renseignement lors d'enquêtes et de poursuites menées par le secteur de la justice pénale et fondées sur l'état de droit*, Recommandation 2

Exemples

- Europol Secure Information Exchange Network Application (SIENA) : <https://www.europol.europa.eu/activities-services/services-support/information-exchange/secure-information-exchange-network-application-siena>

Bonne pratique 7 : Prendre acte de la contribution des organisations non gouvernementales ou des organisations de la société civile en tant que sources pertinentes de connaissances et d'expertises sur le terrain, et les consulter.

Actions clés

- Étape 1 - Encourager la prise de conscience de la part des gouvernements (ex. inclusion dans des stratégies, politiques et normes nationales) du rôle potentiel et de l'apport des ONG et des organisations de la société civile (OSC) en tant que sources fiables d'informations et d'expertise sur place. Afin d'éviter tout risque

de financement ou de support involontaire en faveur d'entités associées au terrorisme ou à la criminalité organisée, les gouvernements pourraient établir des procédures adéquates de vérification et des contrôles de sécurité pour les ONG/OSC, en les adaptant à chaque contexte spécifique.

Il est important de mentionner l'ensemble de recommandations développées par Le Groupe d'action financière (GAFI¹⁰), organisme international de normalisation qui lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Plusieurs de ces recommandations comprennent des standards auxquels différentes entités, y compris non-gouvernementales, doivent se conformer. Cet organisme a également publié un recueil de plusieurs bonnes pratiques¹¹ pour lutter contre les abus des ONG, en faisant référence à la Recommandation 8 du GAFI.

- Étape 2 - Exercice de cartographie des ONG/OSC pour leur potentiel engagement à l'échelle locale et régionale. Il est question d'identifier le type d'organisation et sa zone d'action, ainsi que d'en évaluer les capacités et les ressources disponibles pour accomplir les missions requises.
- Étape 3 - Établir des réseaux et promouvoir des partenariats entre ONG, OSC et agences gouvernementales pour le développement et la mise en place d'initiatives de recherche sur des thèmes ayant trait aux Liens.
- Étape 4 - Promouvoir l'inclusion des ONG/OSC en tant que partenaires dans la mise en place de programmes ou d'initiatives impliquant des recherches et des expertises sur le terrain.
- Étape 5 - Impliquer les ONG/OSC dans les consultations avec des acteurs pertinents pour évaluer les lacunes et les priorités de recherche (voir BP 3, Étape 1), identifier et examiner les possibles défis, lacunes et solutions liés à la mise en œuvre de stratégies/plans d'action/protocoles/accords (cf. BP 5, Étape 3).

Acteurs clés

- Gouvernement.
- ONG et OSC spécialisées dans la criminalité organisée transnationale et le terrorisme.

10 Pour plus d'informations sur l'organisation, aller sur le site Web : <https://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/recommendations/Recommandations%20du%20GAFI%202012.pdf>.

11 Voir le document sur : <http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/BPP-combat-ing-abuse-non-profit-organisations.pdf>.

Exemples

- Processus de paix de Djibouti de l'Union Africaine : <http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/recommendations/pdfs/FATF%20Recommandations%202012.pdf>
- Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) : <http://archive.iccnw.org/?mod=issues>

Bonne pratique 8 : Partager des informations entre les agences de l'État devrait être une priorité, et être encouragé et facilité.

Bonne pratique 9 : Résoudre les problèmes afférant au partage d'informations au sein des services et entre différents services, dans la mesure où cela contribue à mieux s'attaquer aux liens au niveau national.¹²

Actions clés

- Étape 1 - La législation et les stratégies nationales qui règlementent et instituent la coopération inter-agences et le partage des informations à l'échelle locale, régionale et internationale devraient être périodiquement réexaminées pour s'assurer qu'elles répondent correctement à l'évolution des priorités relatives aux manifestations des Liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.
- Étape 2 - Les agences gouvernementales nationales devraient établir et souscrire des protocoles/accords/mémoires d'entente/autres procédures officielles visant à encourager la coopération et les échanges d'informations entre les agences.
- Étape 3 - Les autorités gouvernementales nationales devraient encourager le développement et l'utilisation de bases de données ou d'Intranets inter-agences protégés, afin de garantir un accès sécurisé aux informations et faciliter leurs échanges (cf. BP 10).
- Étape 4 - Afin d'aborder les problèmes qui entravent le partage des informations entre les agences et les entités qui travaillent sur les facteurs facilitateurs des Liens, des groupes fusion¹³ ou d'autres organisations de partage d'informations sur le terrain, chargés de collecter, d'analyser et de mettre en commun de grandes quantités de données/informations, pourraient être institués.

.....

¹² Les BP 8 et BP 9 ont fusionné en raison de leur nature complémentaire et inextricable.

¹³ Dans le cadre du présent document, un *groupe fusion* est un ensemble de deux (ou plus) agences qui collaborent entre elles et qui mettent en commun une partie ou la totalité de leurs expertises, ressources et informations, en vue de maximiser leur capacité à prévenir, réagir et contrer les activités criminelles et terroristes.

- Étape 5 - Organiser des consultations périodiques avec les représentants des groupes fusion, les autorités gouvernementales et les décideurs politiques pour examiner l'éventuelle nécessité de revoir les stratégies, les politiques ou les lois nationales, afin de mieux lutter contre le phénomène des Liens (cf. BP 1).

Acteurs clés

- Agences gouvernementales : services de renseignements, autorités chargées de l'application des lois, administration des Douanes, police des frontières.

Standards/documents internationaux pertinents

- ➔ GCTF *Mémorandum de Rabat sur les bonnes pratiques pour des actions efficaces de lutte contre le terrorisme dans le secteur de la justice pénale*, Bonne pratique 2
- ➔ GCTF *Recommandations sur l'utilisation et la protection du renseignement lors d'enquêtes et de poursuites menées par le secteur de la justice pénale et fondées sur l'état de droit*, Recommandations 2, 3, 6 et 7
- ➔ GCTF *Mémorandum de La Haye - Marrakech sur les bonnes pratiques pour répondre plus efficacement au phénomène des combattants terroristes étrangers*, Bonne pratique 10
- ➔ Conseil de sécurité des Nations Unies S/2015/366 Rapport du Secrétaire général sur la menace que constitue le terrorisme associé à la criminalité transnationale organisée (2015), §78-80

Exemples

- Groupe fusion pour la lutte contre le terrorisme d'INTERPOL (CTF) : <https://www.interpol.int/Crime-areas/Terrorism/Counter-Terrorism-Fusion-Centre>
- ECTC (European Counter Terrorism Centre - Centre européen de la lutte contre le terrorisme) : <https://www.europol.europa.eu/about-europol/european-counter-terrorism-centre-ectc>
- Center for Terror Analysis (Center for Terror Analyse, CTA) : <https://www.pet.dk/English/CenterforTerrorAnalysisCTA.aspx>
- Joint Intelligence Organization : <https://www.gov.uk/government/groups/joint-intelligence-organisation>
- Dutch National Coordinator of Counterterrorism and Security (NCTv) : <http://english.nctv.nl/>
- Jakarta Centre for Law Enforcement Cooperation : <https://www.jclec.org/stakeholders>

Bonne pratique 10 : Encourager la création, l'entretien et l'utilisation de bases de données régionales.

Actions clés

- Étape 1 - Désigner l'agence (publique ou privée) responsable de la base de données. Cette agence devra s'engager à maintenir, contrôler et réactualiser la base de données, outre à en accorder l'accès à d'autres institutions.
- Étape 2 - Critères d'éligibilité : identifier les institutions qui peuvent collecter, examiner, réactualiser et accéder aux informations contenues dans la base de données. Établir la classification des informations contenues dans la base de données et instituer un système de communication avec les utilisateurs en mesure de garantir une protection adéquate des données. Il faudrait également prendre en compte les problèmes éthiques liés à la collecte de données (entre autres, pour assurer la protection de la vie privée et le respect des droits de l'homme), notamment de celles sensibles.
- Étape 3 - Identifier les besoins et l'étendue de la base de données (cadre géographique, sujets abordés et types d'informations/données enregistrées).
- Étape 4 - Développement technique de la base de données : identifier le fournisseur de services et définir le protocole de sécurité.
- Étape 5 - Accorder l'accès aux institutions autorisées sur la base de critères préétablis et définir un « code de comportement ».
- Étape 6 - Dans la mesure du possible, connecter la base de données avec d'autres BD et plates-formes sur le même sujet, afin d'assurer un plus large accès aux informations déjà disponibles et éviter leur duplication. Des partenariats entre les secteurs public et privé (cf. BP 12) pourraient faciliter l'accès à des bases de données privées.

Acteurs clés

- Milieu universitaire.
- Instituts de recherche.
- Agences gouvernementales, en fonction du cadre et des critères de la base de données (ex. autorités chargées de l'application des lois, police des frontières, services judiciaires, administration pénitentiaire, etc.).
- Experts en collecte et diffusion des données.
- Organisations régionales et internationales.

Standards/documents internationaux pertinents

- ➔ Normes INTERPOL en matière de traitement des données : <https://rm.coe.int/interpol-s-rules-on-the-processing-of-data/168073ce01>
- ➔ Système d'information Europol : <http://library.college.police.uk/docs/APPref/Europol-information-system.pdf>

Exemples

- ❶ Bases de données INTERPOL : passeports volés, signalements d'INTERPOL. <https://www.interpol.int/INTERPOL-expertise/Databases>
- ❷ Base de données mondiale sur le terrorisme : <https://www.start.umd.edu/gtd/>.
- ❸ Institut d'études sur les groupes violents : base de données sur l'extrémisme violent et le terrorisme. <http://www.isvg.org/index.php>
- ❹ Terrorists and Extremists Database (TED) du CEP : leaders et militants extrémistes et terroristes présents dans le monde. <https://www.counterextremism.com/extremists>
- ❺ RAND Database of Worldwide Terrorism Incidents (RDWTI) : recueils de données sur le terrorisme national et international pour la période 1968-2009. <https://www.rand.org/nsrd/projects/terrorism-incidents.html>
- ❻ La base de données relationnelle ISVG contient plus de 1500 variables relatives à l'extrémisme violent et à la criminalité transnationale. <http://www.isvg.org/capabilities-database-structure.php>
- ❼ South Asia Terrorism Portal : site Web sur le terrorisme et les conflits de faible intensité en Asie du Sud. <http://www.ict.org.il/Articles.aspx?WordID=25#gsc.tab=0>
- ❽ Base de données Global Pathfinder : recense les actes terroristes dans la région Asie-Pacifique, les profils des groupes terroristes, la littératures en matière de lutte contre le terrorisme, les manuels de formation et la documentation juridique. <https://www.rsis.edu.sg/research/icpvtr/research-programmes/global-pathfinder-database/#.W-QTBtVKg4g>
- ❾ Canadian Incident Database (CIDB) : fournit des données sur les actes de terrorisme et de criminalité extrême au Canada à partir de 1960 : <http://www.extremism.ca/default.aspx>
- ❿ International Crimes Database (ICD) : vaste base de données sur les crimes internationaux jugés par des tribunaux nationaux, internationaux et internationalisés. <http://www.internationalcrimesdatabase.org/AboutIcd/Project>

- ❶ Terrorism and Political Violence Risk Map : fournit des données et des informations spécifiques sur les risques de terrorisme et de violence politique dans six pays : Égypte, France, Inde, Arabie Saoudite, Turquie et États-Unis, outre des données générales sur d'autres pays. <http://www.aon.com/terrorismmap/>
- ❷ Monterey WMD Terrorism Database : catalogue mondial des actes ayant trait à l'acquisition, à la possession, à la menace et à l'utilisation d'armes de destruction massive par des acteurs sous-nationaux. <http://wmddb.miis.edu/>

Bonne pratique 11 : Encourager le recours à des informations émanant de sources périphériques ainsi que les nouvelles méthodes de collecte d'informations, y compris le renseignement pénitentiaire et financier.

Actions clés

Former les agences gouvernementales (y compris les autorités chargées de l'application des lois et les administrations) à l'utilisation de nouvelles sources de données et de nouvelles méthodes de collecte et d'analyse des données (cf. BP 4).

- ❶ Étape 1 - Identification des sources d'informations périphériques pour combler les lacunes de connaissances préalablement identifiées : la police locale, les institutions financières, les administrations locales, le personnel pénitentiaire, etc., peuvent disposer d'informations complémentaires par rapport aux sources des agences gouvernementales. (Cf. BP 5).
- ❷ Étape 2 - Activités de renforcement des capacités pour les agences gouvernementales : Organiser (acteurs pertinents multiples) des formations sur les méthodes (nouvelles ou alternatives) de collecte et d'analyse des données (en ligne ou face-à-face). Ces formations devraient également prendre en compte les problèmes éthiques liés à la collecte de données (entre autres, pour assurer la protection de la vie privée et le respect des droits de l'homme), notamment de celles sensibles. Encourager les méthodes d'apprentissage participatives (utilisation d'outils pratiques, études de cas, exercices de simulation, etc.).
- ❸ Étape 3 - Veiller à ce que les autorités gouvernementales bénéficient de formations et de mises à jour périodiques sur les nouvelles méthodes de collecte et d'analyse des données.

Acteurs clés

- Agences gouvernementales (es. police financière, police criminelle, services de renseignements).
- Administration, notamment pénitentiaire.
- Milieu universitaire, instituts de recherche.
- Secteur privé, y compris banques, experts-comptables, avocats, plate-formes de change de monnaie virtuelle ou toute autre entité susceptible de fournir son assistance dans le cadre d'une enquête financière.

Standards/documents internationaux pertinents

- ➔ GCTF - *Mémoire de Rabat sur les bonnes pratiques pour des actions efficaces de lutte contre le terrorisme dans le secteur de la justice pénale*, Bonnes pratiques 2 et 15
- ➔ Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/66/177. Renforcement de la coopération internationale en vue de lutter contre les effets néfastes des flux financiers illicites résultant d'activités criminelles (adoptée le 19 décembre 2011)
- ➔ Rapport du Groupe de travail CTITF, Lutte contre le financement du terrorisme, Chapitre 3/C (2009)
- ➔ Résolution de l'Assemblée générale A/RES/55/25, Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, Articles 7 et 28.1
- ➔ AUSTRAC' Regional Risk Assessment on Terrorist Financing - South East Asia
- ➔ Rapport RUSI : The Role of Financial Information Sharing Partnerships in the Disruption of Crime
- ➔ Index AML du Basel Institute on Governance - classement annuel des pays en fonction de leur niveau de risque de blanchiment d'argent/financement du terrorisme

Exemples

- Séminaire « CT Prison Intelligence » organisé par IJ (International Institute for Justice and Rule of Law) pour 30 praticiens en provenance de différents pays et régions du monde. Ce séminaire a abouti à la rédaction d'un projet de document de Bonnes pratiques ainsi que d'un modèle pour un Mémoire d'entente entre les administrations pénitentiaires, les autorités chargées de l'application des lois et les services de renseignements dans les pays adhérents. <https://theijj.org/events/workshop-on-counterterrorism-prison-intelligence/>

Bonne pratique 12: Soutenir un développement plus poussé des partenariats public-privé en vue de contribuer à lutter contre les liens, y compris mais pas exclusivement dans le domaine des enquêtes financières.

Actions clés

- ❶ Étape 1 - Cartographie des acteurs pertinents: identifier les zones clés et les acteurs privés susceptibles de supporter les efforts des agences gouvernementales pour identifier et combattre les Liens. Les sociétés du secteur privé collectent, stockent et surveillent d'importantes quantités d'informations/données qui, une fois analysées, peuvent être de précieux indicateurs des activités de la criminalité organisée et terroristes.
- ❷ Étape 2 - Engagement informel : une fois identifiés, les acteurs publics et privés devraient organiser des réunions ou des tables rondes pour jeter les bases d'un partenariat, en examinant sa nature, sa mission, son cadre, ses objectifs communs, sa durée et ses potentielles limites.
- ❸ Étape 3 - Formaliser le partenariat public-privé en utilisant les possibilités juridiques et les canaux existants pour supporter la création d'une task-force conjointe publique-privée ou en développer de nouvelles au besoin (cf. BP 8-9).

Acteurs clés

- ❶ Agences gouvernementales, à l'échelle nationale et locale (autorités chargées de l'application des lois, administration judiciaire).
- ❷ Secteur privé, y compris banques, experts-comptables, avocats, plate-formes de change de monnaie virtuelle ou toute autre entité susceptible de remarquer des transactions suspectes.
- ❸ Autres entités issues de secteurs spécifiques, qui opèrent dans des juridictions à haut risque ou qui surveillent les activités de groupes de la criminalité organisée ou terroristes (ex. sociétés de logistique, d'extraction minière, du tabac ou pharmaceutiques).

Standards/documents internationaux pertinents

- ➔ Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/70/224, Vers des partenariats mondiaux
- ➔ Assemblée générale des Nations Unies A/RES/72/284, Examen de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, §35, 44, 53 et 73

Exemples

- 📌 **Kenya** : La Financial Intelligence Unit (FIU) a mis au point un ensemble d'indicateurs pour faciliter le signalement des transactions suspectes. Les partenaires du secteur privé fournissent à la FIU des rapports sur les transactions suspectes. À son tour, la FIU leur indique le type d'informations à inclure dans ces rapports (informations d'experts). Republic of Kenya Financial Reporting Centre : <http://www.frc.go.ke/downloads.html>
- 📌 **Royaume-Uni** : Le projet Griffin, lancé en 2004 par la City of London Police et la Metropolitan Police de Londres, est un partenariat conjoint avec le secteur privé de la sécurité, axé sur la sensibilisation en matière de lutte contre le terrorisme et l'application de la loi. <http://globalinitiative.net/initiatives/giresilience/>

C. ENGAGEMENT LOCAL

Bonne pratique 13 : Mettre en place un dialogue et une coopération efficaces entre les acteurs institutionnels et non institutionnels en les fondant sur la confiance et la compréhension mutuelles.

Actions clés

- 📌 Étape 1 - Identifier des représentants neutres et fiables pour chacune des parties impliquées (collectivités locales et agences gouvernementales), afin d'entamer le dialogue. Ils devront se réunir périodiquement et se charger de la diffusion des informations auprès de leurs communautés respectives.
- 📌 Étape 2 - Former les représentants des collectivités locales et des agences gouvernementales sur les aspects clés qui facilitent la création d'un partenariat, y compris le dialogue et la communication, la psychologie, les questions sociales et religieuses, la sécurité et la sûreté, la prévention et le signalement des crimes (en portant une attention particulière à la criminalité organisée et au terrorisme). Former les fonctionnaires gouvernementaux pour qu'ils s'engagent efficacement avec les communautés.
- 📌 Étape 3 - Bâtir un climat de confiance et créer des partenariats entre les agences gouvernementales et les communautés locales. Il existe différentes manières d'y parvenir : garantir la transparence et la prise de responsabilités dans les actions

du gouvernement ; garder le principe « do no harm »¹⁴ en mémoire ; adopter des approches « soft », telles la mise en place d'actions de police axées sur la collectivité¹⁵ ; lancer des programmes de protection des lanceurs d'alerte et des témoins¹⁶.

- Étape 4 - Développer des projets conjoints visant à promouvoir des activités et des avantages locaux, en faisant en sorte que les acteurs locaux en soient les principaux artisans et bénéficiaires.
- Étape 5 - Instaurer un mécanisme de signalement permettant aux collectivités locales de transmettre des informations aux agences gouvernementales, y compris aux autorités chargées de l'application des lois. Ce mécanisme peut prendre différentes formes (plate-forme, application, site Web, n. de téléphone dédié, signalement direct, etc.).

Acteurs clés

- Agences gouvernementales et administrations, notamment des acteurs locaux (conseil municipal, autorités chargées de l'application des lois, administration judiciaire).
- Communautés locales, y compris jeunes, femmes, associations locales et ONG, leaders religieux, etc.

Standards/documents internationaux pertinents

- ➔ GCTF - *Mémorandum d'Ankara sur les bonnes pratiques pour une démarche multisectorielle à l'égard de la lutte contre l'extrémisme violent*, Bonne pratique 10 et 18
- ➔ GCTF *Mémorandum de La Haye- Marrakech sur les bonnes pratiques pour répondre plus efficacement au phénomène des combattants terroristes étrangers*, Bonne pratique 1

.....

14 Le principe « do no harm » demande aux organisations d'intégrer la sensibilité aux conflits partout où cela s'avère pertinent. Ce principes est désormais largement appliqué par de nombreuses organisations humanitaires, y compris des gouvernements et des organisations multilatérales. OCDE (2010), *Conflict and Fragility : Do no Harm - International support for state building*, <https://www.oecd.org/dac/conflict-fragility-resilience/docs/do%20no%20harm.pdf>; Anderson M. B. (1999), *Do No Harm: How Aid Can Support Peace*.

15 Les actions de police axées sur la collectivité, dites aussi communautaires, constituent une stratégie pour encourager la population à agir en partenariat avec la police pour prévenir et gérer le crime ainsi que d'autres aspects liés à la sécurité. Pour plus d'informations : Département des Nations Unies pour les opérations de maintien de la paix, *Manual on Community-Oriented Policing in United Nations Peace Operations*.

16 Pour plus d'informations : (UNODC, 2008, *Bonnes pratiques de protection des témoins dans les procédures pénales afférentes à la criminalité organisée*, <https://www.unodc.org/unodc/en/press/releases/2008-02-13-2.html>).

- ➔ GCTF - *Bonnes pratiques sur l'utilisation de la mobilisation communautaire et de la police communautaire pour lutter contre l'extrémisme violent*, Bonnes pratiques 1 et 2
- ➔ GCTF - *Bonnes pratiques dans les domaines de la sécurité et de la gestion des frontières dans un contexte de lutte anti-terroriste visant à endiguer la circulation des combattants terroristes étrangers*
- ➔ OSCE (2014), *Preventing Terrorism and Countering Violent Extremism and Radicalization that Lead to Terrorism: A Community-Policing Approach*
- ➔ Assemblée générale des Nations Unies A/70/674, *Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent* §49, 51 et 52
- ➔ Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/70/224, *Vers des partenariats mondiaux*
- ➔ Assemblée générale des Nations Unies A/RES/72/284, *Examen de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies*, §11 et 39
- ➔ UNODC (2008), *Bonnes pratiques de protection des témoins dans les procédures pénales afférentes à la criminalité organisée*

Exemples

- 📍 **Albanie** : Projet de police communautaire. <http://idmalbania.org/wp-content/uploads/2016/05/Community-Policing-English.pdf>
- 📍 **Philippines** : Les femmes appartenant aux Forces Armées et à la Police Nationale déployées à Marawi ont reçu une formation en intervention psychosociale et éducation à la paix, afin de contribuer à la mise en œuvre de programmes destinées à aider les personnes déplacées internes. <http://www.army.mil.ph/home/index.php/press-releases-2/119-women-of-afp-and-pnp-take-vital-role-in-the-rehabilitation-of-marawi>
- 📍 **Bangladesh** : le système de police communautaire a mis en place des plateformes en ligne sur lesquelles les personnes peuvent partager leurs problèmes de sécurité. http://www.bd.undp.org/content/bangladesh/en/home/operations/projects/crisis_prevention_and_recovery/chittagong-hill-tracts-development-facility/community-policing--a-partnership-for-change.html
- 📍 **Kenya** : L'initiative de police communautaire Nyumba Kumi vise à éliminer la peur des crimes et des désordres sociaux à travers la résolution conjointe des problèmes et la prévention de la criminalité. <http://www.communitypolicing.go.ke/about.html>
- 📍 **Pakistan** : Le projet Inclusive Security a réuni un groupe hétéroclite de femmes leaders de la société civile, de la police et du parlement, afin d'impacter sur les processus et les dialogues axés sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme

violent. Le but ultime étant d'accroître l'inclusion des femmes dans les politiques pour la sécurité, considérée comme un élément essentiel des efforts menés pour stabiliser le Pakistan et sa région. <https://giwps.georgetown.edu/wp-content/uploads/2018/04/Pakistan-CVE-Case-Study.pdf>

Bonne pratique 14 : Responsabiliser les communautés locales afin de développer leur résilience face à la criminalité transnationale organisée et au terrorisme.

Actions clés

- ❶ Étape 1 - Cartographier les recherches et les activités existantes pour éviter leur duplication et assurer la complémentarité des actions. Appliquer les bonnes pratiques existantes pour renforcer la résilience face à l'extrémisme violent et définir un programme de responsabilisation. L'agence ou l'organisation devraient clairement définir la mission, le cadre, les objectifs, la durée, les activités et les acteurs du programme. Cela devrait se faire en partenariat étroit avec la collectivité locale, directement et/ou par le biais des ONG qui travaillent dans la région.
- ❷ Étape 2 - Mise en place d'un programme de responsabilisation impliquant un ensemble d'acteurs et d'institutions locaux (ex. société civile, ONG, institutions religieuses, leaders religieux, administrations pénitentiaires, justice, etc.).
- ❸ Étape 3 - Suivi et évaluation : L'agence ou l'organisation chargée de la mise en place devrait surveiller et évaluer toutes les activités exercées dans le cadre du programme de responsabilisation, afin d'assurer la réalisation des objectifs et déterminer la nécessité d'autres actions/ajustements.

Acteurs clés

- ❶ Agences gouvernementales et administrations, à l'échelle nationale et locale (ministères, police, conseil municipal, administration pénitentiaire, etc.).
- ❷ Communautés locales, y compris jeunes, femmes, associations locales et ONG, établissements scolaires, leaders religieux, etc.
- ❸ Organisations régionales et internationales.

Standards/documents internationaux pertinents

- GCTF - *Mémoire de La Haye-Marrakech sur les bonnes pratiques pour répondre plus efficacement au phénomène des combattants terroristes étrangers*, Bonne pratique 6
- GCTF - *Bonnes pratiques concernant les femmes et la lutte contre l'extrémisme violent*, Bonnes pratiques 13 et 15
- GCTF - *Bonnes pratiques dans les domaines de la sécurité et de la gestion des frontières dans un contexte de lutte antiterroriste visant à endiguer la circulation des combattants terroristes étrangers*". Bonne pratique 5
- Assemblée générale des Nations Unies A/70/674, Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, §49, 51, 52 et 53
- Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/70/224, Vers des partenariats mondiaux

Exemples

- 🕒 **Projet « UNICRI-EU Community Engagement to counter CVE in the Sahel Maghreb »** : Ce Projet pilote entend lancer, mettre en œuvre et évaluer des projets innovants, destinés à prévenir et contrer la radicalisation, le recrutement de terroristes et l'extrémisme violent dans la région du Sahel-Maghreb, ainsi qu'à diffuser les enseignements tirés et les meilleures pratiques apprises. http://www.unicri.it/topics/counter_terrorism/countering_violent_extremism_Sahel_Maghreb/
- 🕒 **Indonésie** : coopération avec les jeunes sur les modalités d'utilisation des réseaux sociaux et la diffusion d'informations sur la déradicalisation. Voir par exemple : <https://theglobepost.com/2017/11/27/indonesia-youth-radicalism/>
- 🕒 **Afrique Orientale** : L'initiative Peace, lancée au Kenya, en Ouganda et dans le Soudan du Sud, organise des festivals et des événements culturels qui réunissent les citoyens et les familles à travers les frontières, afin de partager des expériences culturelles, favoriser la création de rapports d'amitié et prévenir ainsi les conflits et la radicalisation dans la région. <https://www.paxforpeace.nl/our-work/programmes/south-sudan-uganda-and-kenya-peace-dialogue-and-reconciliation>; <https://www.paxforpeace.nl/our-work/programmes/peace-sports>
- 🕒 **Mexique, Amérique Centrale et Afrique du Sud** : Le projet #GIResilience, lancé par Global Initiative, analyse la résilience communautaire dans un contexte de criminalité organisée et il met en valeur les capacités des collectivités locales à lutter elles-mêmes contre le pouvoir criminel à travers des projets pilotes permanents. <http://globalinitiative.net/initiatives/giresilience/>

Bonne pratique 15 : S'assurer que les contributions de tous les secteurs de la société sont prises en compte lors de l'élaboration des politiques/initiatives et que ces politiques sont adaptées au contexte.

Actions clés

- Étape 1 - Les agences gouvernementales devraient toujours assurer un partage efficace et ponctuel des informations relatives aux nouvelles politiques et aux initiatives qui impactent sur tous les secteurs de la société.
- Étape 2 - Impliquer les acteurs locaux : les agences gouvernementales pourraient organiser des réunions ouvertes, des forums ou des tables rondes pour offrir à tous les secteurs de la société l'opportunité de s'investir dans la conception et la mise en œuvre de futures politiques et initiatives destinées à exercer un impact dans leur région.
- Étape 3 - Encourager le lancement et la mise en œuvre de politiques et d'initiatives de la part des acteurs locaux eux-mêmes, notamment des collectivités locales (cf. BP 14), avec le support pratique et technique du gouvernement pour assurer l'inclusion des communautés marginalisées ou peu accessibles.

Acteurs clés

- Agences gouvernementales et administrations, à l'échelle nationale et locale (décideurs politiques, conseil municipal).
- Communautés locales, y compris jeunes, femmes, associations locales et ONG, leaders religieux, etc.
- Établissements scolaires (universités, centres régionaux, etc.).
- Décideurs politiques.

Standards/documents internationaux pertinents

- ➔ GCTF - *Mémoire d'Ankara sur les bonnes pratiques pour une démarche multisectorielle à l'égard de la lutte contre l'extrémisme violent*, Bonnes pratiques 7 et 11
- ➔ GCTF - *Bonnes pratiques sur l'utilisation de la mobilisation communautaire et de la police communautaire pour lutter contre l'extrémisme violent*, Bonnes pratiques 4, 5 et 6
- ➔ GCTF - *Bonnes pratiques concernant les femmes et la lutte contre l'extrémisme violent*, Bonne pratique 1

- ➔ Assemblée générale des Nations Unies A/70/674, Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, §51 et 52
- ➔ Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/70/224, Vers des partenariats mondiaux

Exemples

- 🕒 **Kenya** : Forum multi-acteurs P /CVE lancé par le Kwale County Commissioner et réunissant 50 agences et organisations spécialisées dans la jeunesse et les droits de l'homme, avec la participation de représentants du National Counter-Terrorism Centre et des ambassades locales des pays donateurs, afin de discuter de la mise en œuvre du plan P/CVE national. <http://kecosce.org>
- 🕒 **Jordanie et Liban** : Réseaux locaux de prévention établis dans six villes de Jordanie et du Liban, réunissant plus de 90 praticiens locaux pour élaborer des projets PVE et coordonner les réponses pratiques locales. <https://strongcitiesnetwork.org/en/scn-lebanon-jordan-6-prevention-networks-established/>
- 🕒 **Pakistan** : Les lignes de conduite P/CVE nationales du Pakistan tentent d'inclure un large spectre d'autorités nationales et sous-nationales ainsi que d'acteurs non-gouvernementaux, afin d'élaborer un processus consultatif multi-acteurs « bottom-up », impliquant plus de 300 représentants en provenance de différents niveaux du gouvernement et segments de la société. <https://nacta.gov.pk/wp-content/uploads/2017/08/final.pdf>
- 🕒 **Autriche, Belgique, France, Allemagne, Inde, Indonésie, République de Macédoine, Pakistan, Tadjikistan, Afrique Subsaharienne** : Le projet Mother Schools adopte une approche « bottom-up » de la sécurité, qui prévoit l'implication de la société civile pour faire face aux dangers de l'extrémisme, tout en renforçant le dialogue parmi les acteurs locaux et les décideurs nationaux dans 12 pays d'Europe Occidentale et Orientale, d'Asie du Sud et du Sud-Est, du Moyen-Orient et d'Afrique Subsaharienne. <https://www.women-without-borders.org/>

Bonne pratique 16 : Faire en sorte que les communautés locales aient accès aux services de base et soutenir l'emploi et le développement au moyen de nouvelles initiatives économiques.

Actions clés

- ❶ Étape 1 - Évaluer la situation actuelle de la communauté, afin d'identifier ses principaux défis et besoins. Entre autres : accès aux services et aux infrastructures essentiels (eau, soins, éducation, transports, etc.) ; situation de l'emploi, notamment pour les populations marginalisées et les communautés peu accessibles ; le chômage en tant que source d'activités informelles ou illicites ; type et niveau d'infiltration de la criminalité dans la communauté ; degré de vulnérabilité et de résilience de la communauté.
- ❷ Étape 2 - À partir de cette évaluation, les gouvernements devraient promouvoir des actions et des initiatives visant à assurer à tous les citoyens l'accès aux services et aux infrastructures essentiels, notamment : eau et services de soins¹⁷ ; éducation de base et alphabétisation pour tous ; infrastructures économiques (ex. systèmes de transports et réseaux de distribution).
- ❸ Étape 3 - À partir de cette évaluation et en étroite collaboration avec les acteurs locaux, les gouvernements devraient identifier, promouvoir et supporter des opportunités d'éducation et d'emploi dans les régions lourdement frappées par le chômage.
- ❹ Étape 4 - Sensibiliser davantage les collectivités locales vis-à-vis des économies informelles ainsi que des risques et des conséquences qui en découlent (lien avec BP 14). Cela peut se faire de différentes manières, y compris à travers des actions de sensibilisation en milieu rural, des campagnes d'information publiques, des stages de formations, des médias et d'autres moyens disponibles localement.

Acteurs clés

- ❶ Agences gouvernementales.
- ❷ Communautés locales, y compris jeunes, femmes, associations locales et ONG, établissements scolaires, leaders religieux, etc.
- ❸ Secteur privé.
- ❹ Agences pour le développement.
- ❺ Organisations internationales.

.....
 17 Pour plus d'informations, voir UN HABITAT (2013), Guide to Finance Infrastructure and Basic Services, <https://unhabitat.org/books/guide-to-financing-infrastructure-and-basic-services/>.

Standards/documents internationaux pertinents

- ➔ GCTF - *Mémoire d'Ankara sur les bonnes pratiques pour une démarche multisectorielle à l'égard de la lutte contre l'extrémisme violent*, Bonne pratique 16
- ➔ Conseil de sécurité des Nations Unies S/2015/366 Rapport du Secrétaire général sur la menace que constitue le terrorisme associé à la criminalité transnationale organisée (2015), §62-65
- ➔ Assemblée générale des Nations Unies A/70/674, Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, §54
- ➔ Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/70/224, Vers des partenariats mondiaux

Exemples

- 🕒 **Philippines** : Le pays a travaillé avec le secteur privé pour développer les lignes de conduite « Red Flags on Equality and Diversity in the Workplace », des principes volontaires en faveur de l'égalité, du respect de la diversité et de l'égalité des chances. <http://newsinfo.inquirer.net/926869/red-flags-inclusive-diverse-workplace-international-alert-mindanao-business-council>
- 🕒 **Afrique Orientale** : Projets d'intégration le long du couloir Nord entre le Kenya, le Rwanda, l'Ouganda, le Sudan et l'Éthiopie. <https://allafrica.com/stories/201806260714.html>
- 🕒 **Mauritanie, Mali, Niger** : Au Sahel, la SSD (Strategy for Security and Development) vise à réaliser un ensemble d'initiatives complémentaires qui synthétisent des mesures P/CVE et CT spécifiques dans un plus large cadre de développement, solution des conflits, réformes dans les secteurs de la diplomatie et de la sécurité. https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/3947/strategy-security-and-development-sahel_en
- 🕒 **Moyen-Orient, Afrique du Nord** : Silatech vise à lutter contre le chômage, l'extrémisme et la marginalisation des femmes et des jeunes, à travers des initiatives pour favoriser l'emploi et la responsabilisation économiques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. <https://www.silatech.org/>
- 🕒 **Burkina Faso, Tchad, Niger** : Le projet Peace through Development II (PDEV II) assiste les communautés au Niger, Tchad et Burkina Faso à améliorer leur résilience vis-à-vis de l'extrémisme violent, en abordant les aspects socioéconomiques, politiques et culturels de ce phénomène. <https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1860/PDEV%20II%20Fact%20Sheet%20%28Nov%202016%29.pdf>
- 🕒 **Kenya** : L'initiative Ummah est un projet de développement communautaire destiné à favoriser la responsabilisation socioéconomique chez les jeunes et à prévenir ou lutter contre l'extrémisme violent. <https://ummahinitiative.com/>

Bonne pratique 17 : Soutenir et renforcer les programmes de réhabilitation et réinsertion.

Actions clés

▣ Action 1 : Soutenir des programmes de réhabilitation et de réinsertion (R&R).

- ④ Étape 1 - Informer les acteurs et les communautés locaux au sujet des objectifs et des avantages R&R ; organiser des débats publics pour offrir aux acteurs et aux communautés locaux l'opportunité de s'investir dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes R&R ainsi que de discuter du possible rôle de chaque acteur dans le processus R&R. Organiser des réunions multi-acteurs périodiques avec l'administration pénitentiaire, les collectivités, les acteurs et les autorités locaux, etc.
- ④ Étape 2 - Évaluation des situations nationales en termes de R&R :
 - Évaluation de la situation dans les prisons, y compris le profil de la population carcérale, les activités éducatives, de formation et professionnelles proposées en milieu carcéral, les contraintes juridiques, financières et pratiques, etc.
 - Évaluation des programmes de réhabilitation existants en milieu carcéral.
 - Évaluation des systèmes existants de réinsertion après la détention et de prévention des récidives (cf. BP 24).
- ④ Étape 3 - Développement et mise en place de programmes R&R. À partir de ces évaluations, définir la mission, le cadre, les objectifs et la durée du programme ainsi que le rôle et les devoirs spécifiques de chaque participant.
- ④ Étape 4 - Suivi et évaluation. L'agence ou l'organisation chargée de la mise en place devrait surveiller et évaluer l'efficacité des programmes R&R, afin d'assurer la réalisation des objectifs et établir l'éventuelle nécessité d'autres actions/ajustements.

▣ Action 2 : Créer un mécanisme d'orientation¹⁸ (cf. BP 14 sur le programme de responsabilisation).

- ④ Étape 1 - Informer les acteurs et les collectivités locales au sujet des objectifs et des avantages du mécanisme d'orientation.
- ④ Étape 2 - Une évaluation devrait être réalisée afin de déterminer quelles agences gouvernementales et organisations non-gouvernementales (OSC/ING) devraient

.....

18 « Un mécanisme d'orientation est un cadre collaboratif à travers lequel les acteurs nationaux remplissent leurs obligations de protection et promotion des droits de l'homme des victimes de la traite, en coordonnant leurs efforts dans un partenariat stratégique avec la société civile ». OCDE (2004), *Les Mécanismes Nationaux d'Orientation Renforcer la coopération pour protéger les droits des victimes de la traite - Un manuel pratique*.

être impliquées dans la conception, la mise en œuvre et la surveillance du mécanisme, quelle structure pourrait s'avérer la plus efficace dans un certain pays/une région et quels aspects demandent le plus d'attention.

- Étape 3 - Établir un accord (formel) pour définir clairement la mission, le cadre, les objectifs et la durée du programme d'orientation ainsi que le rôle et les devoirs spécifiques de chaque participant.
- Étape 4 - Mise en place d'un mécanisme d'orientation assurant un niveau élevé de coopération et l'inclusion de l'ensemble des agences gouvernementales et des acteurs locaux pertinents. Les acteurs impliqués devraient être formés à un certain nombre d'aspects pratiques, à savoir : la protection et la promotion des droits de l'homme ; comment identifier et traiter les victimes ; comment protéger les victimes des dommages physiques et psychologiques ; comment fournir des services de support.
- Étape 5 - Suivi et évaluation. L'agence ou l'organisation chargée de la mise en place devrait surveiller et évaluer l'efficacité du mécanisme d'orientation, afin d'assurer la réalisation des objectifs et établir l'éventuelle nécessité d'autres actions/ajustements.

Acteurs clés

- Agences gouvernementales et administrations, à l'échelle nationale et locale (administration et personnel pénitentiaires, conseil municipal).
- Communautés locales, y compris jeunes, femmes, associations locales, OSC et ONG, établissements scolaires, conseillers, leaders religieux, etc.
- Universités, instituts de recherche.

Standards/documents internationaux pertinents

- ➔ GCTF - *Mémoire de Rome sur les bonnes pratiques en matière de réhabilitation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents*, Bonnes pratiques 1, 20 et 23
- ➔ GCTF - *Mémoire de Rabat sur les bonnes pratiques pour des actions efficaces de lutte contre le terrorisme dans le secteur de la justice pénale*, Bonne pratique 11
- ➔ GCTF - *Bonnes pratiques sur les défis posés par le retour des familles de combattants terroristes étrangers*, Bonnes pratiques 9,10 et 15
- ➔ GCTF - *Bonnes pratiques concernant les femmes et la lutte contre l'extrémisme violent*, Bonne pratique 10

- ➔ OSCE (2014), Preventing Terrorism and Countering Violent Extremism and Radicalization that Lead to Terrorism: A Community-Policing Approach
- ➔ OECD (2004), National Referral Mechanisms. Joining Efforts to Protect the Rights of Trafficked Persons. A Practical Handbook
- ➔ UNODC (2017), Feuille de route pour le développement de programmes de réhabilitation en milieu carcéral

Exemples

- 🕒 Programme UNCRI pour la R&R des VEO (Violent Extremist Offenders - Extrémistes violents). http://www.unicri.it/topics/counter_terrorism/rehabilitation/
- 🕒 Mécanisme d'orientation PNUD.
<http://www.ks.undp.org/content/kosovo/en/home/presscenter/articles/2017/10/26/preventing-violent-extremism-is-a-joint-effort-of-all-stakeholders-in-kosovo.html>
- 🕒 Global Center Program on Countering Violent Extremism in Prisons (CVE-P). <https://www.globalcenter.org/project-descriptions/countering-violent-extremism-in-prisons-cve-p-program/>
- 🕒 Projet ICCT « Engager les acteurs de la société civile dans les programmes de réhabilitation et de réintégration des extrémistes violents et le retour des combattants terroristes étrangers » <https://icct.nl/wp-content/uploads/2016/05/March-2016-CSO-Rehab-synopsis-EN.pdf>

Bonne pratique 18 : Prendre la mesure du rôle des médias en tant que groupe cible et facilitateur en sensibilisant davantage les journalistes sur l'interface entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

Actions clés

- 🕒 Étape 1 - Les médias devraient promouvoir l'éducation et la prise de conscience des Liens auprès de leurs journalistes. Les journalistes pourraient recevoir une formation pour mieux comprendre les Liens, apprendre à enquêter et collecter des informations spécifiques en sécurité ou encore à protéger leurs sources, etc.
- 🕒 Étape 2 - Les médias et les journalistes qui collectent des informations et des preuves sur les activités des Liens pourraient, dans la mesure du possible, informer ponctuellement les agences gouvernementales, notamment les autorités chargées de l'application des lois, et leur fournir les données demandées.
- 🕒 Étape 3 - Encourager les médias à servir de plate-forme de communication pour les acteurs locaux et nationaux engagés dans la prévention et la lutte contre les

liens et leurs crimes facilitateurs, ainsi qu'à sensibiliser un plus vaste public (cible) vis-à-vis des Liens.

Acteurs clés

- Tous les médias (TV, presse, radio, réseaux sociaux, etc.).
- Agences gouvernementales et administrations, à l'échelle nationale et locale (ex. police, administration judiciaire, conseil municipal).
- Grand public, communautés locales, ONG.
- Universités, instituts de recherche.
- Organisations locales, régionales et internationales.

Standards/documents internationaux pertinents

- ➔ GCTF - *Bonnes pratiques sur l'utilisation de la mobilisation communautaire et de la police communautaire pour lutter contre l'extrémisme violent*, Bonne pratique 8
- ➔ GCTF - *Recommandations de Zurich-Londres sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme en ligne*
- ➔ Assemblée générale des Nations Unies A/70/674, Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, §55
- ➔ UNESCO (2017), Manuel UNESCO : Les médias face au terrorisme : manuel pour les journalistes

Exemples

- **Organized Crime and Corruption Reporting Project (OCCRP)** : organisation média sans but lucratif, engagée dans la publication d'enquêtes transnationales et dans la promotion d'approches technologiques pour révéler les activités de la criminalité organisée et les faits de corruption à l'échelle mondiale. <https://www.occrp.org/>
- **Kenya** : Handbook on Reporting Terrorism by Media Council of Kenya and International Media Support : outil pour les professionnels des médias kényans qui enquêtent sur le terrorisme tout en essayant de lutter contre l'extrémisme violent. <https://www.mediacouncil.or.ke/en/mck/images/Downloads/A-handbook-on-reporting-terrorism.pdf>
- **Bosnie-Herzégovine** : Conférence OSCE sur les médias et le terrorisme en 2018. <https://www.osce.org/mission-to-bosnia-and-herzegovina/391544?download=true>

Bonne pratique 19 : Mettre en place une concertation avec les donateurs afin d'optimiser les résultats et d'éviter les chevauchements d'activités et d'interventions.

Actions clés

- Étape 1 - Développer des activités et des interventions à travers un exercice de cartographie des initiatives existantes et (si pertinent) élaborer des plans d'actions nationaux et/ou régionaux.
- Étape 2 - Assurer la coordination parmi les acteurs pertinents et les donateurs, en favorisant des échanges périodiques d'informations, en créant des bases de données régionales et internationales sur les initiatives financées et en mettant en place des mécanismes régionaux de coordination.

Acteurs clés

- Ministères / agences gouvernementales.
- Autorités chargées de l'application des lois.
- Donateurs privés.
- Principaux bénéficiaires.
- Instituts de recherche.
- Organisations internationales et régionales.
- Communautés locales, y compris jeunes, femmes, associations locales, ONG et leaders religieux.

Standards/documents internationaux pertinents

- ➔ Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/66/288, « L'avenir que nous voulons » (27 juillet 2012)
- ➔ Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/70/1 « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (25 septembre 2015), Objectif 17
- ➔ GCTF - *Recommandations de Zurich-Londres sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme en ligne*, Bonne pratique 4

Exemples

- L'initiative en matière de lutte contre le terrorisme dans les Balkans occidentaux (WBCTi), supportée par l'UE, vise à intégrer toutes les formes d'assistance internationale destinées à accroître les capacités de prévention et de lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la radicalisation dans les Balkans occidentaux. Sa mission est d'éviter la duplication des actions de la part des acteurs internationaux. <https://wbcti.wb-iisg.com/>
- Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces - International Security Sector Advisory Team (DCAF - ISSAT), chargé par le Ministère des Affaires Étrangères allemand - "Mapping of development partner support to justice and security sector reform in Nigeria", chargé par le Ministère des Affaires Étrangères allemand. <https://issat.dcaf.ch/download/114190/2075681/Nigeria%20Donor%20SSR%20Mapping%20Report%202016%20-%20Final.pdf>

D. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET APPLICATION DE LA LOI

Bonne pratique 20 : Mieux sensibiliser les praticiens de la sécurité sur les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme et renforcer leurs capacités en la matière.

Actions clés

- Étape 1 - Évaluation des besoins en formation (EBF). Mener des enquêtes sur les Liens auprès des praticiens concernés, afin d'identifier les exigences spécifiques de formation dans les différents pays/régions et d'informer sur les programmes de renforcement des capacités et le développement des politiques (en lien avec BP 3). Une attention particulière devrait être portée aux exigences de formation dans des domaines spécifiques, à savoir :
 - Systèmes correctionnels, les auteurs de crimes organisés ou d'actes terroristes pouvant développer des liens et des réseaux en milieu carcéral (cf. BP 24) ;
 - Contrôle des frontières, compte tenu de l'importance de renforcer les capacités d'identification des flux suspect de personnes et/ou de marchandises pour identifier et contrer les manifestations des Liens (cf. BP 25).

- Étape 2 - Concevoir et dispenser des activités de formation qui tiennent compte des résultats des recherches les plus récentes et des conclusions de la EBF. Une formation spécifique devrait être dispensée sur la collecte des identifiants et la comparaison des données biographiques. Par ailleurs, l'importance du renforcement de la coopération inter-services à tous les niveaux devrait être opportunément soulignée.
- Étape 3 - Promouvoir des initiatives de suivi avec des anciens participants aux stages de formation, afin de mettre en pratique sur le terrain les techniques et les stratégies apprises.

Acteurs clés

- Ministères.
- Agences gouvernementales.
- Police.
- Représentants des autorités chargées de l'application des lois.
- Police des frontières.
- Agents pénitentiaires.
- Services de renseignements.
- Militaires (si pertinent).
- Instituts de recherche.
- Institutions de formation et universitaires.
- Organisations internationales et régionales.
- Observatoires régionaux Nexus.

Standards/documents internationaux pertinents

- ➔ GCTF - *Mémoire d'Ankara sur les bonnes pratiques pour une démarche multisectorielle à l'égard de la lutte contre l'extrémisme violent*, Bonne pratique 19
- ➔ GCTF - *Mémoire de Rome sur les bonnes pratiques en matière de réhabilitation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents*, Bonnes pratiques 2 et 3
- ➔ Conseil de sécurité des Nations Unies S/2015/366 Rapport du Secrétaire général sur la menace que constitue le terrorisme associé à la criminalité transnationale organisée (2015), §78

Exemples

- Travaux de recherche UNODC sur les Liens dans le cadre du programme E4J
- Programme UNCRI pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent. Depuis 2012, UNICRI assiste à leur demande les États membres de l'ONU dans leurs efforts pour établir des programmes efficaces de réhabilitation des responsables d'actes d'extrémisme violent (VEO), pour faire en sorte que les prisons ne servent pas d'incubateurs de la radicalisation. En particulier, UNICRI a fourni un large spectre d'activités de formation pour le personnel pénitentiaire (directeurs de prisons, psychologues, travailleurs sociaux et leaders religieux). https://www.unicri.it/topics/counter_terrorism/rehabilitation/
- Plate-forme d'apprentissage en ligne UNODC pour la lutte contre le terrorisme. Cette plate-forme a été développée sous la forme d'un outil interactif totalement intégré, destiné à former les officiels de la justice pénale du monde entier dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et à renforcer leur coopération dans ce domaine <https://ctlp.unodc.org/login/index.php>

Bonne pratique 21: Accroître les capacités en matière d'enquêtes financières.

Actions clés

- Étape 1 - Établir un dialogue parmi les autorités nationales compétentes et, si pertinent, le secteur privé, afin d'évaluer les exigences de renforcement des capacités dans le domaine des enquêtes financières. Stimuler les liens entre les autorités de sécurité compétentes et les acteurs publics dans le domaine financier.
- Étape 2 - Mettre en place des programmes d'assistance technique « sur mesure » pour instituer ou renforcer les CRF en fonction des résultats de l'évaluation nationale.
- Étape 3 - Développer des lignes de conduite pour l'identification des flux financiers d'origine criminelle, en facilitant la définition d'indicateurs spécifiques de risques pour les Liens.
- Étape 4 - Renforcer, dans la mesure du possible, les échanges d'informations parmi les entités du secteur public (CRF, procureurs), en établissant des mécanismes de coordination (ex. task-forces inter-agences et groupes fusion).
- Étape 5 - Renforcer, si nécessaire, les échanges d'information entre les autorités publiques et les entités concernées du secteur privé, en établissant à cet effet des plates-formes de communication.

- Étape 6 - Promouvoir des initiatives privées-publiques de renforcement des capacités, y compris une formation pour que les opérateurs des établissements bancaires et financiers soient en mesure de détecter précocement les transactions associées aux Liens (cf. BP 11).
- Étape 7 - Examiner le cadre juridique existant pour déterminer s'il permet aux autorités nationales compétentes de mener des investigations et, si nécessaire, promouvoir des réformes.

Acteurs clés

- Ministères.
- Agences gouvernementales.
- Police.
- CRF (si pertinent).
- Police financière.
- Banques.
- Justice - Procureurs.
- Services de renseignements.
- Instituts de recherche.
- Institutions de formation et universitaires.
- Organisations internationales et régionales.

Standards/documents internationaux pertinents

- ➔ GCTF - *Mémoire de Rabat sur les bonnes pratiques pour des actions efficaces de lutte contre le terrorisme dans le secteur de la justice pénale*, Bonne pratique 15
- ➔ Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies S/RES/2195 (2014), adoptée le 19 décembre 2014, point 5
- ➔ Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/66/177. Renforcement de la coopération internationale en vue de lutter contre les effets néfastes des flux financiers illicites résultant d'activités criminelles (adoptée le 19 décembre 2011)

- ➔ Conseil de sécurité des Nations Unies S/2015/366 Rapport du Secrétaire général sur la menace que constitue le terrorisme associé à la criminalité transnationale organisée (2015), §85-87
- ➔ Résolution de l'Assemblée générale A/RES/55/25, Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, Article 7
- ➔ Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies S/RES/2199 (2015) ; S/RES/2133 (2014) ; S/RES/1988 (2011) ; S/RES/1267 (1999) ; S/RES/1373 (2001)

Exemples

- 🕒 Kenya Asset Recovery Agency. Fondée en 2015, l'Asset Recovery Agency est une petite agence qui dispose d'effectifs limités. Elle s'occupe des cas de corruption et de fraude de haut niveau, en collaborant avec les principales agences chargées de l'application des lois (Commission éthique et anti-corruption, services de renseignements et Police nationale), selon une approche multi-agences.

Sélection des cibles des enquêtes, telles les personnes d'intérêt (et leurs réseaux de communication) et les transactions financières mobiles. <http://frc.go.ke/assets-recovery-agency/>

- 🕒 Le projet « Financial Investigations in the Western Balkan » de l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL), en partenariat avec UNODC (United Nations Office on Drugs and Crime), vise à développer et soutenir les capacités institutionnelles dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le financement du terrorisme, ainsi qu'à promouvoir la création d'un réseau actif parmi les responsables de l'application des lois dans les Balkans occidentaux. <https://www.cepol.europa.eu/media/news/financial-investigation-service-training-western-balkan-project-first-newsletter-released>
- 🕒 UNODC - L'initiative Stolen Asset Recovery (StAR) de la Banque Mondiale supporte les efforts internationaux visant à mettre fin au phénomène des paradis fiscaux pour les capitaux issus de la corruption. StAR travaille avec des pays en voie de développement et des centres financiers pour empêcher le blanchiment des capitaux issus de la corruption et faciliter un recouvrement plus systématique et plus ponctuel des avoirs dérobés. <https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/StAR.html>
- 🕒 Programme UNICRI pour le recouvrement des avoirs - supportée par l'Union Européenne. Depuis son Bureau à Bruxelles, UNICRI assiste les États dans le recouvrement de avoirs. Ce travail est réalisé à travers des mentorats spécialisés au cas par cas pour les États qui ont été victimes du vol de capitaux issus de la corruption et de la criminalité. https://www.unicri.it/topics/asset_recovery/

Bonne pratique 22 : Accroître les capacités de surveillance du cyberspace.**Actions clés**

- ❑ Action 1 : Actions de renforcement des capacités pour désorganiser les activités en ligne associées aux Liens.
 - Étape 1 - Organiser des réunions de consultation avec les autorités compétentes, afin d'identifier les besoins spécifiques en renforcement des capacités et assistance technique.
 - Étape 2 - Développer et fournir des programmes de formation pour les fonctionnaires des principales agences gouvernementales et des praticiens concernés, en se focalisant sur les défis identifiés au cours des consultations. Les domaines suivants peuvent être abordés : surveillance du Web profond ; évaluation des risques liés aux réseaux sociaux ; traçage et saisie de monnaies virtuelles ; utilisation de l'analyse Big Data ; utilisation de l'informatique judiciaire ; mise en place de systèmes de surveillance 24/7 et déploiement de cyber-patrouilles.
- ❑ Action 2 : Établir des fichiers d'experts pour assister les agences gouvernementales dans des domaines techniques spécifiques, tels que : surveillance du Web profond ; utilisation de l'analyse Big Data pour la détection d'activités criminelles ; traçage et saisie de monnaies virtuelles.
- ❑ Action 3 : Stimuler les échanges entre les décideurs politiques, les experts et les praticiens qui travaillent dans les domaines du crime, du terrorisme et de la cyber-sécurité.
- ❑ Action 4 : Promouvoir la coopération parmi les forces de police à l'échelle internationale.
 - Étape 1 - Faciliter les échanges d'informations et de preuves numériques parmi les autorités nationales chargées de l'application des lois (BP 6, 8, 9 et 10).
- ❑ Action 5 : Adapter la législation et les structures organisationnelles.
 - Étape 1 - S'assurer, dans la mesure du possible, que les structures législatives et organisationnelles nationales permettent un échange efficace d'informations entre les agences chargées de l'application des lois, les services de renseignements et la justice ;
 - Étape 2 - Promouvoir des réformes, si nécessaires.

- ❑ Action 6 : Améliorer les infrastructures informatiques. Fournir une assistance technique et un support technique aux États dont les infrastructures de réseaux sont à améliorer.
- ❑ Action 7 : Promouvoir des synergies et des partenariats étroits avec des opérateurs du secteur privé (ex. IPS et sociétés de réseaux sociaux) (cf. BP 12).

Acteurs clés

- Ministères.
- Agences gouvernementales.
- Police.
- Équipes d'experts chargés de la surveillance 24/7.
- Militaires (si pertinent).
- Justice - Procureurs.
- Services de renseignements.
- Fournisseurs de services Internet.
- Sociétés de télécommunications.
- Instituts de recherche.
- Institutions de formation et universitaires.
- Organisations internationales et régionales.

Standards/documents internationaux pertinents

- ➔ *GCTF - Recommandations de Zurich-Londres sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme en ligne, Bonnes pratiques 5, 9*
- ➔ *G-8 24/7 Network for Data Preservation Protocol*
- ➔ *Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (réseau 24/7)*
- ➔ *Rapport du Groupe de Travail CTITF sur la lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes (2009)*
- ➔ *Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, institué par l'Assemblée générale A/70/174 - (2015)*

Exemples

- Tech Against Terrorism est un projet mandaté par les Nations Unies, visant à renforcer les capacités des sociétés technologiques pour éviter que leurs plates-formes ne soient exploitées par des terroristes ou des extrémistes violents, tout en respectant les droits de l'homme. <https://www.techagainstterrorism.org/>
- The Clean IT. Ce projet vise à instaurer un dialogue public-privé constructif sur l'utilisation d'Internet par des terroristes et pour identifier les meilleures pratiques qui, après d'éventuelles modifications, pourraient contribuer, selon l'avis des participants Clean IT, à réduire l'impact de l'utilisation d'Internet à des fins terroristes. <https://www.cleanitproject.eu/>
- Programme mondial UNODC sur la cyber-criminalité <https://unodc.org/unodc/en/cybercrime/global-programme-cybercrime.html>
- EUROPOL Cyber Intelligence Service <https://europol.europa.eu/activities-services/services-support/intelligence-analysis/cyber-intelligence/>

Bonne pratique 23 : Renforcer les capacités du système judiciaire à combattre les liens et s'assurer que les personnels du secteur judiciaire sont formés à reconnaître les liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

Actions clés

- ❑ Action 1 : Activités de renforcement des capacités pour les juges et les procureurs.
 - Étape 1 - Organiser des réunions de consultation avec les autorités compétentes, afin d'identifier les besoins spécifiques en renforcement des capacités et assistance technique pour identifier, poursuivre et punir les crimes associés aux Liens.
 - Étape 2 - Concevoir et dispenser des programmes de formation pour les procureurs et, plus en général, le secteur de la justice, en focalisant l'attention sur les domaines identifiés au cours des réunions de consultation.
- ❑ Action 2 : Établir des forums thématiques régionaux dans le cadre des réseaux existants de procureurs, afin de promouvoir les échanges de connaissances et d'expériences sur les Liens ainsi que le débat sur les défis à relever.
- ❑ Action 3 : Assistance juridique et technique.

- Étape 1 - Fournir une assistance technique et logistique ad hoc aux procureurs (à la demande des autorités compétentes).
- Étape 2 - Analyser la législation nationale pour identifier les normes qui permettent de poursuivre en particulier les crimes associés aux Liens et promouvoir d'éventuelles réformes.

Acteurs clés

- Ministères de la Justice.
- Juges et procureurs.
- Milieu universitaire.
- Instituts de recherche et de formation.
- Organisations internationales et régionales.

Standards/documents internationaux pertinents

- ➔ *GCTF - Mémoire de La Haye sur les bonnes pratiques du système judiciaire pour juger les actes terroristes, Bonne pratique 1*
- ➔ *GCTF - Recommandations de La Valette sur la contribution des parlementaires à l'élaboration d'une réponse efficace contre le terrorisme, Recommandation 3*
- ➔ Document sur le processus REMJA - "Document de Washington" (29 novembre 2012)
- ➔ Décision du Conseil de l'Union Européenne 2005/671/JHA
- ➔ Recommandation CoE Rec (2000)19 06/10/2000 sur le rôle du ministère public dans le système de justice pénale
- ➔ *Recommandation CdE CM/Rec (2012)11 du Comité des Ministres aux États membres sur le rôle des ministères publics en dehors du système de justice pénale*

Exemples

- Eurojust est l'agence UE qui s'occupe de la coopération européenne en matière de crimes graves affectant deux (ou plus) États membres. Elle accueille aussi des procureurs de liaison d'États hors-UE. <http://www.eurojust.europa.eu/>
- Réseau Judiciaire Européen (RJE) pour les questions pénales. Le Réseau Judiciaire Européen (RJE) pour les questions pénales est un réseau de points de contact

nationaux pour faciliter la coopération judiciaire en matière pénale. <https://www.ejn-crimjust.europa.eu/>

- ❶ Le programme ICITAP (International Criminal Investigative Training Assistance Program) travaille avec des gouvernements étrangers afin de développer des institutions d'application de la loi professionnelles et transparentes, capables de sauvegarder les droits de l'homme, de lutter contre la corruption et de réduire la menace de la criminalité transnationale et du terrorisme : <https://www.justice.gov/criminal-icitap/>
- ❷ L'International IP Crime Investigators College est une structure de formation en ligne interactive, spécialisée dans les crimes contre la propriété intellectuelle, dont la mission est de dispenser des formations de pointe pour permettre aux enquêteurs du monde entier de lutter efficacement contre les menaces actuelles et émergentes de la criminalité transnationale organisée en matière d'atteintes à la propriété intellectuelle. <https://www.iipcic.org/>
- ❸ Les programmes de renforcement des capacités en matière judiciaire et d'application des lois, lancés dans le cadre de l'initiative CT-Morse de l'UE, visent à introduire des réformes de justice pénale pour lutter contre le terrorisme et à répondre aux exigences de formation dans les pays de la Corne d'Afrique, d'Afrique Occidentale, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. <http://ct-morse.eu/projects/>
- ❹ Programme UNICRI pour le recouvrement des avoirs. À travers ce programme, UNICRI fournit depuis 2016 une assistance technique judiciaire à l'Égypte et à la Tunisie. https://www.unicri.it/topics/asset_recovery/

Bonne pratique 24 : Travailler avec les services pénitentiaires et de probation en vue d'empêcher toute coopération et transfert de compétences et de connaissances entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

Actions clés

- ❑ Action 1 : Augmenter les capacités des prisons pour entraver la convergence entre, d'une part, les criminels et les terroristes reconnus coupables et, de l'autre, des extrémistes violents, tout en assurant le respect des droits de l'homme reconnus à l'échelle internationale. Cela peut passer à travers :
 - La promotion de programmes d'assistance technique pour aider les pays à évaluer les vulnérabilités de leurs systèmes pénitentiaires ;
 - La cartographies des programmes existants de réhabilitation et réinsertion ;

- Le développement de programmes de formation standard pour les gardiens de prison, afin de les sensibiliser aux enjeux des Liens ;
 - Le renforcement ou l'institution de services de renseignement carcéraux.
- Action 2 : Promouvoir les services de probation comme un moyen d'entraver le phénomène des Liens.
 - Étape 1 - Encourager l'institution de services de probation dans les pays où ils n'ont pas encore été développés ;
 - Étape 2 - Identifier et promouvoir des mesures permettant aux agents de probation de détecter et de partager des informations sur de possibles Liens.

Acteurs clés

- Ministères.
- Agences gouvernementales.
- Administration pénitentiaire.
- Milieu universitaire.
- Institutions de formation et de recherche.
- ONG.
- Organisations internationales et régionales.

Standards/documents internationaux pertinents

- ➔ GCTF - *Mémorandum de Rome sur les bonnes pratiques en matière de réhabilitation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents*
- ➔ IIJ, Prison Management Recommendations to Counter and Address Prison Radicalization
- ➔ UNODC (2015), Manuel sur la sécurité dynamique et le renseignement pénitentiaire
- ➔ UNODC (2017), Feuille de route pour le développement de programmes de réhabilitation en milieu carcéral
- ➔ UNODC (2017), Manuel sur la gestion des détenus extrémistes violents et la prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral

- ➔ CoE (2016), Guide du Conseil de l'Europe à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent
- ➔ Règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Mandela)
- ➔ UN OHCHR (2005), Les droits de l'homme et les prisons : Guide du formateur aux droits de l'homme à l'intention de personnel pénitentiaire

Exemples

- 🕒 Programme UNICRI pour la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent. http://www.unicri.it/topics/counter_terrorism/rehabilitation/
- 🕒 UNODC assiste les États membres dans leurs efforts pour briser le cycle de la récidive, en fournissant aux administrations pénitentiaires des orientations techniques pour lancer et/ou renforcer leurs programmes de réhabilitation, en étroite coordination avec d'autres acteurs (non-)gouvernementaux, y compris la société civile et le secteur privé. <https://www.unodc.org/dohadeclaration/en/topics/prisoner-rehabilitation.html>
- 🕒 Projet UNODC/EU destiné à contribuer au renforcement des norme de droit dans la République du Kirghizistan, à travers une meilleure gestion des prisons, la réinsertion sociale des anciens délinquants, une coordination multi-agences renforcée et le développement de politiques en matière de prévention des crimes et de justice pénale. <http://www.unodc.org/centralasia/en/prison-reform.html>
- 🕒 Le Bureau régional UNODC pour l'Afrique Occidentale et Centrale travaille avec des États membres des Nations Unies et leurs institutions afin de : renforcer leurs cadres législatifs, réglementaires et politiques ; protéger les groupes vulnérables et promouvoir les droits de l'homme ; établir des standards pour la formation et le développement des compétences du personnel pénitentiaire ; répondre aux exigences de réinsertion sociale des détenus et trouver des solutions alternatives à la détention. <https://www.unodc.org/westandcentralafrica/en/newrosenwebsite/criminal-justice-system/prison-management.html>
- 🕒 Programme UNODC dans le Soudan du Sud pour soutenir le processus de réforme pénitentiaire. En partenariat avec la Mission des Nations Unies au Soudan (UNMIS) et en collaboration avec le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale (CIRDC), UNODC a développé un programme pour renforcer les capacités institutionnelles de l'Administration pénitentiaire du Soudan du Sud (SSPS) et améliorer sa capacité à respecter les

droits internationaux de l'homme dans le cadre du développement global du système de justice pénale du pays. https://www.unodc.org/unodc/en/justice-and-prison-reform/projects_Sudan.html

- ❶ Le programme Countering Violent Extremism in Prisons (CVE-P) du Global Center comprend un certain nombre de formations ciblées, une assistance technique et un support continu en faveur des autorités pénitentiaires, afin d'améliorer la gestion des VEO et d'identifier et aborder efficacement les problèmes de radicalisation et de recrutement de l'extrémisme violent en milieu carcéral. <https://www.globalcenter.org/project-descriptions/countering-violent-extremism-in-prisons-cve-p-program>
- ❷ ICCT The Hague - Mali (Dis-)Engagement and Re-Integration related to Terrorism (MERIT). Dans le cadre du programme de réhabilitation et réinsertion ICCT, le projet MERIT, axé sur le Mali, vise aussi bien le milieu carcéral que les communautés en dehors des prisons, afin de faciliter une réinsertion effective des anciens détenus et réduire les risques de radicalisation dans la population en général, notamment chez les jeunes. <https://icct.nl/project/countering-violent-extremism-in-mali/>

Bonne pratique 25 : Prioriser et renforcer la sécurité des frontières.

Actions clés

- ❶ Étape 1 - Promouvoir des études régionales sur la manière dont les groupes criminels et terroristes exploitent la porosité des frontières. Ces études pourraient se focaliser sur l'identification des voies de trafic existantes, des flux humains et des réseaux exploités pour les activités associées aux Liens.
- ❷ Étape 2 - Soutenir la création d'organismes régionaux / internationaux et de réseaux informels pour promouvoir la coopération transfrontalière, le partage informel d'informations parmi les services de renseignement et les task-forces opérationnelles conjointes régionales.
- ❸ Étape 3 - Fournir un support technique et logistique pour la création de task-forces opérationnelles conjointes régionales.

- Étape 4 - Dispenser des formations pour la police des frontières et l'administration des Douanes, afin de sensibiliser leurs agents aux manifestations des Liens et améliorer leurs capacités à y faire face.
- Étape 5 - Fournir (si pertinent) un support logistique et financier pour la numérisation des systèmes de contrôle des frontières et l'utilisation d'informations du type API et PNR, tout en assurant le respect des normes locales et internationales en matière de protection de la vie privée et des données à caractère personnel.

Acteurs clés

- Ministères.
- Autorités frontalières.
- Administration des Douanes.
- Police des frontières.
- Agences de sécurité.
- Organisations internationales et régionales.

Standards/documents internationaux pertinents

- ➔ GCTF - Bonnes pratiques dans les domaines de la sécurité et de la gestion des frontières dans un contexte de lutte anti-terroriste visant à endiguer la circulation des combattants terroristes étrangers, Bonnes pratiques 1, 3, 4
- ➔ Résolution 2195 (2014) adoptée le 19 Décembre 2014 par le Conseil de sécurité lors de sa 7351^{ème} réunion, point 5
- ➔ Conseil de sécurité des Nations Unies S/2015/366 Rapport du Secrétaire général sur la menace que constitue le terrorisme associé à la criminalité transnationale organisée (2015), §82-84
- ➔ Résolution 2396 (2017) adoptée le jeudi 21 décembre 2017 par le Conseil de sécurité lors de sa 8148^{ème} réunion

Exemples

- Le projet Tunisie-Communauté pour la sécurité et la gestion des frontières, financé par l'Union Européenne, vise à accroître l'engagement dans la gestion des frontières et de leur sécurité ainsi que dans la promotion de moyens d'existence alternatifs dans les communautés frontalières marginalisées. <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/3/2015/EN/3-2015-8841-EN-F1-1-ANNEX-1.PDF>
- Le projet « Engaging Communities in Border Management in Niger » de l'IOM vise à promouvoir la participation et le dialogue des communautés frontalières avec les autorités, à améliorer les capacités du Gouvernement du Niger en termes de réponse aux crises humanitaires et de sécurité le long des frontières du pays ainsi qu'à renforcer la coopération transfrontalière : <https://www.iom.int/news/iom-niger-launches-project-engage-communities-border-management/>
- UNOCT Border Security Initiative. Le projet « Border Security Initiative » (BSI) d'UNCCT vise à assister les États membres des Nations Unies à mettre en place la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les résolutions du Conseil de Sécurité s'y rattachant ainsi qu'à relever les défis dans les domaines de la gestion intégrée/collaborative des frontières, de la coopération transfrontalière et de la surveillance des frontières, y compris la prévention des déplacements des combattants terroristes étrangers. <https://www.un.org/counterterrorism/ctitf/en/uncct/border-security-initiative/>
- UNCCT - GCTF Border Security Initiative Training of Trainers : [https://www.thegctf.org/Portals/1/Documents/Links/Web/Final%20ToT%20Curriculum%20on%20BSM%20\(003\).pdf?ver=2018-07-11-155356-060](https://www.thegctf.org/Portals/1/Documents/Links/Web/Final%20ToT%20Curriculum%20on%20BSM%20(003).pdf?ver=2018-07-11-155356-060)



unieri
United Nations
Interregional Crime and Justice
Research Institute



GCTF
GLOBAL COUNTERTERRORISM FORUM
www.thegctf.org